

Agenda 2030 de développement durable

Canton du Valais

Programme de développement durable 2021

Table des matières

INTRODUCTION	4
1. CONTEXTE	5
1.1. OBJECTIFS DE L'AGENDA 2030 ET RÉSULTATS ATTENDUS	5
1.2. ACTEURS ET RESPONSABILITÉS DANS LA DÉMARCHE AGENDA 2030 VS	5
1.3. RAPPEL DES PRINCIPAUX DOCUMENTS DE LA DÉMARCHE AGENDA 2030	6
2. ETAT DE LA DURABILITÉ EN VALAIS, MONITORING ET ÉVALUATION	8
2.1. RÉSULTAT DU RELEVÉ CERCLE INDICATEURS 2019	8
2.2. ETAT DES LIEUX DES POLITIQUES PUBLIQUES	8
3. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE EN 2021	10
3.1. PRIORITÉS 2021	10
3.2. FINANCEMENT	10
4. PLAN D' ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021	12
4.1. GOUVERNANCE DE LA DURABILITÉ	12
<i>Action G1. Améliorer, à tous les niveaux, les processus de décisions, la cohérence des politiques sectorielles et accroître la coordination entre les services de l'Etat.</i>	14
<i>Action G2 : Suivre l'état de la durabilité du canton et des politiques sectorielles majeures répondant aux objectifs de l'Agenda 2030 VS.</i>	16
<i>Action G3 : Appels à projets de développement durable auprès des services cantonaux.</i>	18
<i>Action G4 : Promouvoir une culture commune du développement durable dans l'administration cantonale.</i>	20
<i>Action G5 : Consolider et promouvoir la durabilité dans les écoles et dans le cadre de vie des élèves, des étudiants et des apprentis</i>	22
<i>Action G6 : Mobiliser les entreprises, associations, milieux scientifiques et citoyen-ne-s, en faveur de pratiques durables</i>	24
<i>Action G7 : Renforcer la collaboration avec les communes, entre cantons, avec la Confédération et transfrontalière.</i>	26
<i>Action G8 : Donner de la visibilité au projet Agenda 2030 et à toutes les actions qui en découlent</i>	27
4.2. L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SON ATTÉNUATION	28
<i>Action Climat 1 : Elaboration d'un Plan climat cantonal.</i>	28
<i>Action Climat 2 : Promotion de la mobilité électrique et hybride</i>	30
<i>Action Climat 3 : Climat et biodiversité –infrastructures écologiques et solutions basées sur la nature.</i>	32
4.3. ACTIONS INNOVANTES ISSUES DE L'APPEL À PROJETS	34
1. CONSOMMATION PRODUCTION	35
<i>Action 1.1 : Développement durable dans la restauration collective : manger équilibré, de proximité et de saison.</i>	36
<i>Action 1.2 : Ressourcerie culturelle – des ressources partagées.</i>	38
<i>Action 1.3 : Projet jeunes consommateurs Valais</i>	39
<i>Action 1.4: Méthagricole : valorisation du petit-lait et des résidus de l'agriculture</i>	41
<i>Action 1.5: Développement durable dans la restauration collective : plateforme d'achat de produit locaux.</i>	43

2.	DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE	45
	<i>Action 2.1 : Remorque pédagogique HES-SO Vélo-Wallis</i>	46
	<i>Action 2.2 : Vélobus</i>	47
	<i>Action 2.3 : ArtValais – Parcours de l’eau.....</i>	49
	<i>Action 2.4 : « L’aménagement des berges du Rhône comme opportunité face au changement climatique ? » - Le Rhône acclim’acteur.....</i>	50
3.	ENERGIE ET CLIMAT	52
	<i>Action 3.2 : Communication liée à la promotion et au développement des motorisations alternatives pour la mobilité valaisanne.....</i>	53
4.	RESSOURCES NATURELLES.....	55
	<i>Action 4.1 : Nature en ville et village</i>	56
	<i>Action 4.2 : Promotion et sensibilisation sur les sols urbains.....</i>	58
	<i>Action 4.3 : Inselpfosten – En jaune et noir.....</i>	60
5.	SYSTÈME ÉCONOMIQUE.....	61
	<i>Action 5.1 : Portail de promotion des entreprises exemplaires</i>	62
	<i>Action 5.2 : Way to Excellence : le Valais en route vers l’économie positive.....</i>	63
6.	FORMATION, RECHERCHE, INNOVATION.....	65
	<i>Action 6.1 : « Objectif Terre ».....</i>	66
	<i>Action 6.2: Optimisation qualitative et quantitative du réseau valaisan d’écoles en santé et durables.....</i>	68
	<i>Action 6.3 : Gletsch 2030.....</i>	70
7.	LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	72
	<i>Action 7.1 : Potager institutionnel.....</i>	73
8.	COHÉSION SOCIALE ET ÉGALITÉ DES GENRES.....	74
	<i>Action 8.1 : Promotion de la mixité sociale de la petite enfance</i>	75
	<i>Action 8.2 : Médiation interculturelle : coordination</i>	77
	<i>Action 8.3 : Toiles de vie : Migrants, personnes au bénéfice de l’aide sociale et en situation de handicap : porteurs de savoirs, source d’enrichissement.</i>	79
	<i>Action 8.4 : Site internet accessible à tous vs.ch</i>	81
	<i>Action 8.5 : Jeunes dans les métiers atypiques.....</i>	82
9.	SANTÉ	84
	<i>Action 9.1 : Impact des conditions de travail sur la qualité des soins</i>	85
	<i>Action 9.2 : femmesTISCHE / hommesTISCHE.....</i>	86
	<i>Action 9.3 : Parcours d’agilité et de sécurité à l’école.....</i>	88
	<i>Action 9.4 : Soutien aux proches-aidant transport personnes âgées / à mobilité réduite.....</i>	90
	<i>Action 9.5: Label « Commune en santé ».....</i>	91

Introduction

Chers toutes et tous,

Vous avez sous les yeux le programme opérationnel 2021 du développement durable du canton du Valais, le deuxième depuis que notre Canton a adhéré aux principes de l'Agenda 2030 international et national. Si l'on assimile souvent les grands mouvements à de grands textes fondateurs théoriques, la manière d'agir du Valais fut autre : nous avons choisi la stratégie des petits pas. Des petits pas oui, mais avec de grosses répercussions. Peu de discours, une stratégie qui définit la voie, et des actions à court, moyen et long terme.

Cette nouvelle mouture du programme opérationnel, car il change chaque année, est placée sous le thème de la résilience. Est-ce bateau ? Nous ne le pensons pas. Nous sommes persuadés que de nos fragilités naît notre force. Pas de catastrophisme car nous cherchons des solutions. Nous avons posé la base avec une gouvernance forte et transversale quasi commune à l'Agenda 2030 et au Plan climat, qui rassemble plusieurs services de l'Etat du Valais.

Cette résilience fait également écho à la situation sanitaire actuelle : comment dépasser les crises, les anticiper, et diminuer leur impact sur notre société ? Si le virus n'est pas directement dans ce programme, il figure en filigrane, ce qui nous force à avancer.

Le Plan climat a dépassé le stade de projet et définit son périmètre. Maintenant que l'état des lieux de l'atténuation des gaz à effets de serre et de l'adaptation aux changements climatiques est terminé, l'année 2021 s'attèlera au développement des mesures qui en découlent. Les axes principaux du plan demeurent l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des gaz à effet de serre. La biodiversité s'y ajoute car, dans notre canton, défini par sa nature environnante, la bonne santé de notre infrastructure écologique jouera un rôle clé dans la capacité à vivre avec les changements à venir.

Nous avons renouvelé l'Appel à projets et c'est à présent une trentaine d'actions innovantes portées par l'administration qui sont incluses dans le Programme 2021. L'économie circulaire et positive, autre clé de la résilience, y occupe une grande place.

Signature : Conseil d'Etat

1. Contexte

1.1. Objectifs de l'Agenda 2030 et résultats attendus

Le Conseil d'Etat a renouvelé son engagement en matière de développement durable avec l'adoption de la **Stratégie à l'horizon 2030 du développement durable du Valais**, le 7 novembre 2018, et de son **Concept opérationnel**, le 13 mars 2019. Ces documents constituent la base de l'**Agenda 2030 du Canton du Valais** et fixent le cadre global de son engagement en matière de durabilité à moyen terme. Cet Agenda 2030 valaisan est mis en œuvre via un Programme annuel de développement durable. Le présent document détaille le **Programme de développement durable 2021** de l'Etat du Valais.

Les **résultats attendus du programme de développement durable** sont les suivants :

- l'intégration des objectifs stratégiques de l'Agenda 2030 dans les prestations des services, dans la culture de l'administration cantonale ainsi que dans les programmes gouvernementaux
- l'amélioration de l'interface cantons, communes, entreprises et société civile dans la mise en œuvre du développement durable
- une plus grande visibilité du développement durable et sa reconnaissance dans les priorités politiques cantonales
- une plus-value pour les services sur les aspects transversaux mais aussi en termes de moyens, conseils et communication

1.2. Acteurs et responsabilités dans la démarche Agenda 2030 VS

Le **Conseil d'Etat** (CE) approuve le « Programme opérationnel de développement durable pluriannuel » et délègue sa mise en œuvre à une Direction stratégique et opérationnelle (DSOP).

La **Direction stratégique et opérationnelle (DSOP)** est nommée par le Conseil d'Etat pour piloter l'Agenda 2030 du Valais. Elle est constituée de chef-fe-s de services représentant les 5 départements (9 services représentés en 2019) et d'un-e représentant-e du Controlling gouvernemental. La communication de l'Agenda 2030 est directement liée à la présidence de la DSOP et respecte les processus du département concerné.

La DSOP délègue à **son Bureau** les décisions non stratégiques nécessitant une réponse rapide. Le Bureau est constitué du président ou présidente de la DSOP, du trésorier ou trésorière (chef-fe du service où les fonds liés au développement durable sont attribués), du directeur ou directrice de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM), des personnes chargées de la communication de l'Agenda 2030 et du Controlling gouvernemental.

Les **Services cantonaux** ont pour tâche la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable via des politiques publiques et actions permettant d'atteindre les objectifs stratégiques. Les services peuvent proposer des projets via l'Appel à projets ou de manière spontanée, du moment que ces démarches répondent aux exigences du développement durable. Des outils de management et de communication sont à la disposition des services.

Pour faciliter les échanges entre la DSOP et les services, ainsi que le déploiement de l'Agenda 2030 dans l'administration cantonale, **un réseau de délégué-e-s du**

développement durable est mis en place. Les chef-fe-s de services nomment les membres du réseau.

La **Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)** accompagne la DSOP et les parties prenantes concernées pour le suivi opérationnel de l'Agenda 2030.

L'Etat du Valais ne peut pas faire émerger à lui seul une société valaisanne plus durable sur le long terme. Des partenariats ou des soutiens sont développés avec **le monde associatif, les entreprises et les milieux scientifiques, de la formation et de la culture** dans un effort collectif. L'Etat doit se donner les moyens de les inciter à cet engagement, mais aussi de les accompagner dans leurs démarches. Une place importante est donc donnée aux partenariats.

1.3. Rappel des principaux documents de la démarche Agenda 2030

Le Programme gouvernemental adopté par le Conseil d'Etat en décembre 2017 a permis de donner le cap à l'Etat et à son administration pour sa conduite stratégique à moyen et long terme. L'Agenda 2030 du Valais approfondit et apporte des précisions en matière de durabilité sur les thématiques qui y sont abordées, déroulant une vision du Canton qui développe ses atouts de façon durable et collective.

Les principaux documents de la démarche Agenda 2030 sont les suivants :

- Stratégie de développement durable à l'horizon 2030 : définit la vision, les défis et les objectifs stratégiques du canton en matière de développement durable à l'horizon 2030.
- Concept opérationnel Agenda 2030: définit la gouvernance, le système de financement et le processus de gestion de l'Agenda 2030 VS.
- Plan de communication de l'Agenda 2030 VS : inclut la charte graphique Agenda 2030 Valais (notamment pour l'estampillage des projets) et les outils de communication internes et externes liés à la démarche.
- Programme de développement durable (PDD): définit chaque année les actions prioritaires du Conseil d'Etat en matière de développement durable. Il établit un suivi des avancées en matière de développement durable, sur la base d'un état des lieux du cadre opérationnel existant (en cours). Il dresse dans les grandes lignes les mesures souhaitables pour atteindre les objectifs stratégiques. Enfin, il précise les moyens de mise en œuvre des actions (organisation, priorités, financement, suivi et évaluation, communication interne et externe, partenariats).

La figure 1 présente de manière linéaire le déroulement de l'Agenda 2030 en Valais. Y figurent les étapes clés de la démarche, notamment l'évaluation de la démarche à mi-parcours, et le lien avec les législatures. L'état des lieux qualitatif du DD et la mise en place du monitoring de l'Agenda 2030 sont en cours de finalisation.

Figure 1 : Aperçu linéaire de la Mise en œuvre de l'Agenda 2030 du Canton du Valais - déroulement jusqu'à 2030



2. Etat de la durabilité en Valais, monitoring et évaluation

L'Agenda 2030 du canton suit une méthodologie d'amélioration continue. Il est organisé autour

- d'une vision à moyen terme fournie par la Stratégie DD Valais horizon 2030 et le Concept opérationnel.
- d'un état des lieux de la durabilité pour le territoire à partir duquel est effectué un monitoring. Celui-ci est établi sur la base des résultats du Cercle Indicateurs (voir chapitre 2.1), et d'un état des lieux qualitatif avec le recensement des politiques sectorielles majeures qui vont dans le sens des objectifs stratégiques de durabilité du canton (chapitre 2.2).
- d'un suivi de la démarche générale entreprise par le canton pour vérifier que les moyens et méthodes utilisés sont adéquats. Il est ainsi prévu une évaluation à mi-parcours et finale de la démarche Agenda 2030 VS.

2.1. Résultat du relevé Cercle Indicateurs 2019

Le Valais fait partie depuis 2007 de la Plateforme Cercle Indicateurs, un réseau incluant la Confédération, des cantons et des villes, dont l'objectif est d'évaluer l'état actuel du développement durable et son évolution au cours du temps dans les villes et les cantons sur la base d'indicateurs centraux.

Les relevés du Cercle Indicateurs surviennent tous les 2 ans. Le dernier relevé a été effectué en 2019 et figure dans le [Programme de développement durable VS 2020](#).

L'image globale obtenue par l'ensemble des indicateurs au fil du temps permet d'évaluer les progrès accomplis sur la voie du développement durable. Avec les données du relevé 2019, le Valais dispose d'une série temporelle sur 14 ans, suffisante pour se faire une bonne idée de l'état et de l'évolution du développement durable du canton. L'ensemble des résultats peuvent être visualisés sur le site dédié :

https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/indicators/indicator/indicatorIdOnly/1_fr.html

2.2. Etat des lieux des politiques publiques

L'exercice, effectué sur la base des politiques sectorielles listées dans définies dans les mandats de prestations des services (e-DICS), a pour but d'établir le lien entre les priorités d'action (mesures prioritaires) de l'Etat planifiées pour 2020 et les objectifs de durabilité du Canton.

Les services ont été invités via consultation à effectuer l'autodiagnostic de leurs priorités d'action à la lumière des objectifs définis par le Canton dans sa stratégie à l'horizon 2030. Ils ont ainsi répondu à cette question : « **Cette action contribue-t-elle à atteindre un objectif cantonal de durabilité en particulier ?** ».

La majorité des services et offices (41) ont répondu à la consultation. Une première analyse de leurs retours permet de dégager de grandes tendances. Il s'agit toutefois d'une analyse qualitative. En effet, les priorités d'action compilés sont divers, et ne peuvent être comparés.

Les priorités d'action et leur lien avec les objectifs de durabilité du Valais

La plateforme e-DICS recense plus de 1'400 pour 2020. Un tiers d'entre elles n'a pas été mis en lien avec un objectif DD. Pour la moitié de ces dernières, il s'agit d'un manque

d'information (certains services n'ont pas fourni de retour). Dans le reste des cas (environ 250), il n'y avait pas de lien direct avec les objectifs de durabilité.

Dans l'autodiagnostic, les priorités d'action en faveur d'une plus grande durabilité – celles où un lien a été établi – contribuent directement à environ trois-quarts des quelques 120 objectifs fixés par le Canton répartis dans les champs thématiques de la Stratégie DD (chapitre 4.3). C'est dans la thématique « Formation et recherche » que le plus grand nombre de priorités d'action contribuant aux objectifs a été recensé. Environ 150 d'entre elles en lien avec l'exemplarité de l'administration sont aussi relevées. Ces aspects quantitatifs ne sont toutefois que partiellement pertinents au vu de la diversité des activités et de leur nature.

Il est intéressant de noter que, le plus souvent, plusieurs services contribuent à un même objectif. Ainsi l'objectif « Favoriser l'accès de toutes et tous à une formation de qualité, sans discrimination physique, de genre, sociale, économique ou culturelle, et mobiliser les ressources et talents en friche », est au cœur d'actions pilotées par pas moins de 9 services. Cela souligne la pertinence d'une approche transversale en matière de durabilité.

Qu'en est-il des lacunes ?

Une trentaine d'objectifs sont « orphelins » : aucune priorité d'action ne leur a été attribuée dans les mandats de prestations des services. Un regard plus détaillé sur ces objectifs permet de nuancer l'analyse :

- Le manque d'information explique certains (certains services n'ont pas donné de retour)
- Un seul objectif devait être corrélé à une priorité d'action. Or certaines activités contribuent à plusieurs d'entre eux, parfois de manière indirecte. C'est notamment le cas de nombreux objectifs en lien avec la culture. Aucune priorité d'action n'y est attachée, mais plusieurs y contribuent tout de même fortement.

Au-delà de ces explications, il ressort que certains objectifs ne sont au cœur d'aucune politique publique majeure, du moins sur la base des mandats de prestations 2020. Il s'agit en particulier d'objectifs nécessitant des actions transversales et stratégiques, et des collaborations interinstitutionnelles (ex. Mise en place d'une plateforme paysage, approche d'économie circulaire, etc.). Dans ce contexte, l'approche Agenda 2030 du Valais peut apporter une vraie plus-value en facilitant cette transversalité d'une part, et en intégrant les objectifs de durabilité du canton dans les processus de décisions.

Prochains pas

L'autodiagnostic ne fournit pas d'indication sur le succès des prestations contribuant aux objectifs. Cette première base permettra toutefois de mettre en place un suivi centralisé des réalisations vis-à-vis de ces objectifs. Cela facilitera ainsi l'identification des priorités, conflits et synergies notamment entre les différents secteurs d'activité de l'Etat.

3. Moyens de mise en œuvre en 2021

Le Concept opérationnel Agenda 2030 VS décrit de manière générale les moyens de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ce chapitre complète et détaille ces moyens pour l'année 2021. De manière générale, les actions qui permettent la mise en œuvre de l'Agenda 2030 VS sur le territoire cantonal sont de 3 types :

- Actions innovantes : le Programme DD VS 2021 se concentre sur ces actions. Financées ou portées par la démarche Agenda 2030, elles sont choisies selon les priorités détaillées ci-dessous.
- Actions exemplaires : projets de l'Etat du Valais n'étant pas directement financés ou portés via la démarche Agenda 2030 mais qui montrent la voie. L'Etat des lieux permettra de valoriser et faire connaître les actions exemplaires.
- Actions « territoire » projets portés par des acteurs autres que l'Etat du Valais (communes, associations, entreprises, etc.).

Les outils développés (communication, évaluation, etc.) dans la démarche Agenda 2030 VS sont mis à disposition pour tous les types d'actions.

3.1. Priorités 2021

Les ressources opérationnelles liées à l'Agenda 2030 Valais sont concentrées chaque année sur des priorités. Ces priorités sont ensuite déclinées en actions décrites dans le Plan d'actions du chapitre 4.

Pour l'année 2021, la priorité est donnée aux points suivants :

1. La **gouvernance de la durabilité** dans le fonctionnement de l'Etat du Valais : celle-ci constitue le socle sur lequel l'Agenda 2030 peut être mis en œuvre. Il ne s'agit pas du « résultat » de l'action gouvernementale mais du fonctionnement de l'État, c'est-à-dire la manière dont il oriente, organise et met en œuvre ses actions. Cela concerne les aspects tels que les objectifs généraux, la structure institutionnelle, les processus de prises de décisions et les partenariats (Chap. 4.0).
2. **L'adaptation au changement climatique et son atténuation** : la maîtrise des changements climatiques et de leurs conséquences constitue un prérequis à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 cantonal (Chap. 4.3). Cette thématique reste une priorité et inclut en 2021 un coup de projecteur sur la biodiversité.
3. Des **réalisations concrètes rapides et innovantes** dans les différentes thématiques de l'Agenda 2030 VS, via un appel à projets de développement durable aux services (Chap. 4.1-4.9).

3.2. Financement

Pour 2021, une enveloppe budgétaire de 1'500'000 CHF est allouée pour la mise en œuvre de projets de développement durable proposés par les services. L'appel à projets a été effectué auprès de tous les services et offices sur la base d'un cahier des charges. Celui-ci contenait des critères d'éligibilité et de sélection des projets.

L'évaluation et la sélection des projets ont été effectuées par la DSOP avec l'accompagnement du réseau de délégué-e-s DD et de la FDDM. Le processus et les résultats figurent dans le rapport d'évaluation (annexe 1). Le budget est alloué au Service en

charge du DD au sein de l'Etat pour l'année 2021. Les budgets 2022-2023 nécessaires aux projets sélectionnés d'une durée de plus d'un an seront alloués selon la planification financière soumise par les porteurs de projets, sous réserve des disponibilités des finances cantonales. Le Service en charge du DD assure la gestion administrative dudit budget au bénéfice des services porteurs des projets retenus.

Pour la priorité climatique, un budget et des ressources ont été alloués entre 2020-2021 pour l'action « Elaboration d'un Plan climat cantonal » (chap. 4.3) sur décision du Conseil d'Etat du 11.03.2020.

Un budget annuel est en outre attribué pour le mandat de prestations FDDM d'accompagnement du processus Agenda 2030 VS, la communication et d'autres activités liées notamment à la représentation du canton dans les réseaux nationaux impliqués dans le développement durable.

4. Plan d'actions de développement durable 2021

4.1. Gouvernance de la durabilité

La **gouvernance de la durabilité en Valais** constitue le socle sur lequel l'Agenda 2030 peut être mis en œuvre. La gouvernance sous-tend toutes les autres actions entreprises et fait l'objet de ce chapitre.

Le Concept de développement durable, adopté par le Conseil d'Etat en mars 2019, fixe les objectifs d'une gouvernance de la durabilité dans le canton. Ces derniers sont repris et transcrits sous forme d'actions liées aux processus, au suivi des actions et de la démarche, à la mobilisation des acteurs et à la communication:

Résumé des réalisations 2020 :

- Etat des lieux des politiques publiques : une synthèse de cet état des lieux figure au chapitre 2.2.
- Un premier appel à projets de développement durable a permis de soutenir 20 projets innovants. Les porteurs de projets ont bénéficié d'un coaching pour le monitoring et la communication de leurs activités. Avant leur mise en œuvre, tous les projets sélectionnés ont fait l'objet d'une évaluation détaillée de la durabilité avec l'outil Boussole 21. Cette démarche a permis leur amélioration et offert une opportunité de formation à l'utilisation d'un outil dont le canton souhaite étendre l'usage.
- Un réseau de délégué.e.s à la durabilité a été créé au sein de l'administration cantonale. Le réseau soutient notamment le processus d'appel à projets, ainsi que l'état des lieux des politiques publiques.
- Amélioration des processus de décisions : une première étape a été franchie afin d'instaurer un processus permettant d'identifier les conséquences en matière de DD des objets soumis par le Conseil d'Etat avant leur traitement parlementaire. Une modification de la LOCRP a été mise en consultation, validée par le Conseil d'Etat et sera présentée au Grand Conseil en fin d'année. Cette modification prévoit l'ajout d'information sur la durabilité dans les Messages accompagnant les projets au Grand Conseil. Les informations intégrées dans le message seront synthétisées sur la base d'une évaluation de la durabilité.
- Le canton du Valais a participé à la réalisation et à la diffusion du nouveau [« Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les Communes et les Cantons »](#) de l'Association Coord21. Ce dernier propose une boîte à outils pour les collectivités publiques qui souhaitent s'engager.
- Une communication institutionnelle informative sur le projet Agenda 2030 a débuté avec la mise en place du projet, en collaboration avec la Chancellerie de l'Etat du Valais. L'objectif de la communication en 2020 était de donner aux porteurs de projets des outils qui leur permettaient une certaine autonomie dans la communication de leur projet. Une boîte à outils a été mise à disposition sur l'intranet de l'Etat du Valais. Chaque projet bénéficie de plusieurs supports de visibilité, notamment le site internet Agenda 2030 qui liste de manière précise chaque projet issu soit de l'Appel à projets, soit d'autres sources.

Actions 2021

Par rapport au Programme DD 2020, certaines actions ont été fusionnées notamment dans la partie processus (G1). L'évaluation de la démarche Agenda 2030 sera effectuée à mi-parcours soit en 2024. Une nouvelle action dédiée aux écoles (G5) a été initiée.

Action G1	Améliorer à tous les niveaux les processus de décisions, la cohérence des politiques sectorielles et accroître la coordination entre les services de l'Etat	Processus
Action G2	Suivre l'état de la durabilité du Canton et des politiques sectorielles majeures répondant aux objectifs de l'Agenda 2030 VS	Suivi
Action G3	Appels à projets de développement durable auprès des services cantonaux	
Action G4	Promouvoir une culture commune du développement durable au sein de l'administration cantonale	Mobilisation
Action G5	Consolider et promouvoir la durabilité dans les écoles et dans le cadre de vie des élèves, des étudiants et des apprentis	
Action G6	Mobiliser les entreprises, associations, milieux scientifiques et citoyens en faveur de pratiques durables	
Action G7	Renforcer la collaboration avec les communes, entre cantons, avec la Confédération et transfrontalière	
Action G8	Donner de la visibilité au projet Agenda 2030 et à toutes les actions qui en découlent	Communication

Action G1. Améliorer, à tous les niveaux, les processus de décisions, la cohérence des politiques sectorielles et accroître la coordination entre les services de l'Etat

Contexte et pertinence

Avec sa stratégie de développement durable à l'horizon 2030, le canton s'est fixé des objectifs qui orientent les actions de l'Etat. L'évaluation de la durabilité permet, en amont, d'estimer si les objets (programmes, lois, etc.) vont dans cette direction. A ce jour, cette forme d'évaluation n'est pas institutionnalisée au niveau de l'administration cantonale.

Des conflits d'intérêts entre différentes politiques publiques et entre les services de l'Etat peuvent apparaître. En l'absence d'une instance pluridisciplinaire effectuant une pesée d'intérêts à destination de l'autorité décisionnelle, cela peut contribuer au blocage de projets. Il est dès lors important de faciliter clairement la pesée des intérêts présents dans une perspective de développement durable.

Le concept opérationnel de développement durable (DCE du 13.03.2019) prévoit de le faire, dans un premier temps, dans les processus liés aux projets du CE adressés au Grand Conseil. Dans le message accompagnant ces projets (LOCRP Art. 100 al. 4), un chapitre renseignera sur les répercussions en termes de durabilité. A cet effet, les services effectueront une auto-évaluation des objets sur la base d'outil d'évaluation tels que Boussole 21.

Il est aussi prévu de mettre en place un mécanisme simple, rapide et flexible pour fournir sur demande du Conseil d'Etat, à titre consultatif et non contraignant, un préavis technique comme outil d'aide à la pesée des intérêts intersectoriels à la lumière des objectifs stratégiques de l'Agenda 2030 du Valais.

Objectifs

- Fournir une vue d'ensemble synthétique des conséquences à court et à long terme sur l'économie, la société et l'environnement, au plan tant local que global, avec une mise en évidence des forces et faiblesses
- Anticiper les éventuels conflits
- Faciliter la prise de décision et la communication avec des informations transparentes en matière de développement durable
- Optimiser l'objet de l'évaluation

Public cible

- Entités cantonales (CE, services, offices et départements) qui présentent les objets nécessitant l'accompagnement d'un Message au Grand Conseil
- Grand Conseil

Porteurs

DSOP et Présidence

Indicateurs, suivi et résultats

Réalisation

- Modification de la LOCRP : La modification de la LOCRP a été mise en consultation entre février et mars. Le projet final de modification et son message sont prêts à passer au CE.
- Mise en place de la méthodologie générale de l'évaluation (qui, quand, comment, etc.) : une proposition de méthodologie a été élaborée et sera testée en 2021 pour les objets qui passeront au Grand Conseil.
- Mise à jour de l'outil intercantonal Boussole 21 (VS dans groupe de travail) : le Valais signera fin2020 une convention intercantonale de collaboration avec VD, FR et GE pour la mise à jour et la maintenance de l'outil Boussole 21. La structure de ce

dernier reflètera à présent celle de l'Agenda 2030 VS et intégrera la vulnérabilité aux changements climatiques.

- Le mécanisme est activé et des objets sont évalués: Le mécanisme n'a pas encore été activé.

Résultats

- Nombre d'objets examinés : -
- Satisfaction des porteurs de projets à l'égard de la démarche : -

Calendrier DSOP

2020 : modification de la LOCRP, définition de la méthodologie et lancement de la phase pilote

Avril : 2021 : ajustement du processus, mise à jour de l'outil Boussole 21

2022 : implémentation progressive de la démarche au sein de tous les départements

Action G2 : Suivre l'état de la durabilité du canton et des politiques sectorielles majeures répondant aux objectifs de l'Agenda 2030 VS

Contexte et pertinence

Le territoire valaisan évolue au cours du temps du point de vue du développement durable. Des indicateurs permettent de faire le point de la situation à un moment donné. En effectuant cet exercice à plusieurs reprises, on réalise un monitoring. En comparant l'état de différentes collectivités, on effectue un benchmarking. A cet effet, le Valais participe depuis 2007 au Cercle Indicateurs, plateforme destinée au développement et à la mise en œuvre d'indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes.

Le processus de développement et de mise en œuvre de l'Agenda 2030 du Canton du Valais suit une méthodologie d'amélioration continue. Le Programme DD est ainsi établi sur la base d'un état des lieux du cadre opérationnel existant pour chaque thématique de l'Agenda 2030 VS et d'un suivi. L'état des lieux ne doit pas se borner à un simple inventaire des politiques sectorielles et intersectorielles existantes en faveur du développement durable. Il doit permettre de donner une vue d'ensemble pertinente de l'action de l'Etat via une évaluation qualitative générale.

Objectifs

- Disposer d'une série de données et d'un cadre de référence permettant, s'il est accompagné d'une analyse réflexive, de visualiser l'évolution dans le temps de la situation du canton du point de vue du développement durable, de décrire des tendances de manière systématique et d'identifier les forces, les faiblesses et les améliorations potentielles.
- Fournir une base utile pour la communication et la compréhension du développement durable à la population.
- Etablir le lien entre les prestations existantes de l'Etat et les objectifs stratégiques et permettre ainsi un suivi des réalisations vis-à-vis de ces objectifs et d'identifier les priorités

Indicateurs, Suivi et résultats

Réalisation

- Relevé des données 2019 du Cercle Indicateurs : effectué voir [lien internet](#)
- Analyse des résultats (monitoring et benchmarking) : effectué voir chapitre 2.1 Programme DD VS 2020
- Participation au groupe de travail pour l'amélioration de la démarche : diverses séances du Cercle indicateurs ont été réalisées en ligne et en présentiel en 2020, ainsi que des consultations sur l'amélioration de la plateforme.
- Etablissement de l'état des lieux qualitatif via une consultation des services et identification des produits/prestations en lien avec les objectifs stratégiques de DD : La plupart des services ont participé à l'autodiagnostic.
- Analyse du besoin de créer des nouveaux produits liés à l'exemplarité. L'autodiagnostic des mandats de prestations des services (e-DICS) a relevé un grand nombre d'activité en lien avec l'exemplarité. Une analyse sera effectuée sur cette base en collaboration avec le réseau de délégué-e-s DD
- Mise en place du suivi dans e-DICS des « actions prioritaires » en lien avec les objectifs stratégiques : prévu en 2021

Résultats

- La priorisation de l'action de l'Etat est facilitée : -
- Les résultats du relevé 2019 sont valorisés en terme de communication interne (orientation des priorités) et externe : les résultats du relevé 2019 du Cercle indicateurs figurent dans les nombreuses présentations de l'Agenda 2030 VS faites à l'externe et à l'interne. Ils fournissent une information supplémentaire pour la priorisation des actions.
- La plateforme CI poursuit son évolution et permet une analyse toujours plus nuancée des indicateurs. Elle sera notamment restructurée selon les mêmes champs thématiques que ceux de l'Agenda 2030 Valais.

Public cible

Services et offices cantonaux

Porteurs

DSOP, Chancellerie, services (responsabilité distribuée par indicateur)

Calendrier

Jan.-Août. 2021 : Relevé des indicateurs

Sept.- Déc. 2021 : Analyse et valorisation des résultats du relevé.

2021 : Groupe de travail Cercle Indicateurs, mise en place du suivi dans e-DICS des « actions prioritaires » en lien avec les objectifs stratégiques, valorisation des résultats (controlling et communication)

Action G3 : Appels à projets de développement durable auprès des services cantonaux

Contexte et pertinence

Le programme de développement durable du Valais doit permettre d'encourager les initiatives et l'innovation au sein de l'Etat du Valais. Un soutien en termes de moyens (humains et financiers), de conseil et de communication, offert via un appel à projets aux services de l'Etat, va dans ce sens. Il permet de favoriser l'émergence de nouvelles bonnes pratiques. Les critères de sélection des projets permettent de focaliser les ressources sur la plus-value de l'Agenda 2030 cantonal : la transversalité (projets intersectorielles) et le soutien aux partenariats. Les projets sélectionnés font l'objet avant leur démarrage d'une évaluation de la durabilité.

Objectifs

- Encourager les initiatives innovantes en matière de développement durable et l'innovation au sein de l'administration
- Favoriser la transversalité et les partenariats avec les autres acteurs du territoire
- Faire connaître l'Agenda 2030 Valais et les outils d'évaluation de la durabilité au sein de l'administration cantonale

Indicateurs, suivi et résultats

Réalisation

- Appel à projets DD en 2019 et en 2020 : élaboration du cahier des charges, définition des critères de sélection, échange avec les services et les évaluateurs
- Evaluation de la durabilité des projets sélectionnés : effectué en équipe sur la majorité des projets sélectionnés
- Monitoring (financier et administratif) et coaching des projets : réunion d'introduction et de réseautage début 2020 pour les porteurs de projets et suivi en bilatéral

Résultats

- Nombre de projets déposés, nombre de services ayant déposé un projet : 32 projets déposés en 2019 portés par 12 services et 18 projets déposés en 2020 portés par 9 services (en collaboration avec de nombreux autres)
- Nombre de projets sélectionnés et évalués : Au total 31 projets sélectionnés et évalués, dont 20 font déjà l'objet d'un suivi régulier. Certains ont fusionné. Au total 28 projets sont présentés dans le présent Programme.

Public cible

Services et offices : ces derniers sont les porteurs mais ils sont associés le plus souvent avec d'autres acteurs du territoire.

Porteurs

DSOP

Calendrier

Avr.-Oct. 2020 : Processus pour le 2ème appel à projets de développement durable

Nov. 2020 : Evaluation de la durabilité des projets sélectionnés

2021 : Séance avec les porteurs et Mise en œuvre des nouveaux projets avec reporting intermédiaire

Mai 2021 : Processus d'appel à projets de développement durable pour période 2022

Action G4 : Promouvoir une culture commune du développement durable dans l'administration cantonale

Contexte et pertinence

L'existence d'un cadre cantonal donné par la Stratégie et le concept de développement durable ne suffit pas, à lui seul, à rendre plus durable le mode de fonctionnement de l'administration. Au sein de l'administration cantonale, ce cadre doit être connu, sa plus-value comprise et les nouveaux modes de faire adoptés.

Objectifs

Faire connaître l'Agenda 2030 Valais et les outils d'évaluation de la durabilité au sein de l'administration cantonale.

Indicateurs, suivi et résultats

Réalisation

- Création d'un réseau interservices de délégué-e-s du développement durable : délégué-e-s DD nommés dans la plupart des services de l'Etat. Rencontres d'introduction avec les délégué-e-s
- Définition d'une offre de formation ou d'événements destinés aux employé-e-s et/ou aux membres du réseau DD : ateliers participatifs repoussés en raison du COVID19
- Accompagnement dans les processus d'évaluation de la durabilité des projets : à venir
- Soutien et conseil aux initiatives durables émanant de l'administration cantonale : en cours
- Formation des nouveaux collaborateurs-trices de l'Etat du Valais : la crise sanitaire a bouleversé le programme. Seules 3 séances d'information ont pris place (1 en allemand et 2 en français) entre janvier et octobre.
- Relais entre la DSOP et les services par le biais des délégué-e-s au développement durable. Activation des délégué-e-s pour l'autodiagnostic et la sélection des projets de l'appel à projets 2020.
- Echange et valorisation des bonnes pratiques sur le mini-site Agenda 2030 : prévu en 2021

Résultats

- Nombre d'employé-e-s de l'administration formés à l'utilisation de l'outil Boussole 21 : une quinzaine ont été formés début 2020.
- Nombre de délégué-e-s désigné-e-s par les services : 39
- Nombre de nouveaux collaborateurs-trices de l'Etat prenant connaissance de l'Agenda 2030 cantonal : plus d'une centaine via des échanges, présentations et formations. Plusieurs événements ont été annulés.
- Nombre de projets et initiatives lancés (aussi hors appel à projets) avec l'estampillage Agenda 2030 Valais : en 2020 diverses initiatives liées à l'énergie ont été estampillées Agenda 2030.

Public cible

Employé-e-s de l'administration cantonale

Porteurs

DSOP, SRH

Calendrier

2021 : Formation et événements (réseau, nouveaux et anciens collaborateurs-trices) ; communication sur les projets exemplaires et les bonnes pratiques. Accompagnement dans les processus d'évaluation de la durabilité. Définition d'une offre de formation ou d'événements destinés aux employé-e-s et/ou aux membres du réseau DD. Mise en place processus d'estampillage des projets DD.

Action G5 : Consolider et promouvoir la durabilité dans les écoles et dans le cadre de vie des élèves, des étudiants et des apprentis

Contexte et pertinence

Les jeunes constituent un « public-cible » essentiel pour la formation au développement durable (DD). Ils jouent un rôle très important en agissant comme « effet de levier » auprès de leur famille et de leur entourage.

Depuis plusieurs années, le DD est abordé dans les écoles de tous les niveaux, tant au niveau de la théorie que des actions concrètes. Il est traité en rapport direct avec les exigences des plans d'étude. Outre l'enseignement proprement dit, des actions thématiques sont développées tant à l'échelle cantonale (économie d'énergie, gestion des déchets, journées climat, etc.) que des établissements.

La formation au DD va être intégrée très prochainement de manière encore plus poussée dans les écoles professionnelles. A l'initiative du Secrétariat d'état à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI), cette formation sera rendue obligatoire pour tous les apprentis à l'échelle nationale. Cette formation est en cours de préparation avec le concours des associations professionnelles.

Compte tenu de cette nouvelle démarche de formation et du rôle des jeunes dans la société, il convient d'accorder un poids supplémentaire à la formation au DD en développant une palette de projets toujours plus large, ceci à travers de nouveaux thèmes et des activités concrètes. La coordination et la valorisation des actions initiées étant assurées par les milieux de la formation.

Objectifs

- Faire connaître l'Agenda 2030 Valais et présenter ses objectifs stratégiques aux acteurs de l'éducation et de la formation et aux jeunes de tous les niveaux scolaires (école obligatoire, post-obligatoire et formation professionnelle)
- Inciter les milieux de la formation à proposer et à soutenir des projets interdisciplinaires via une démarche d'appels à projets cohérents avec les objectifs de l'Agenda 2030.
- Mettre en évidence les bonnes pratiques en matière de DD, notamment celles ayant des impacts directs sur le réchauffement climatique
- Assurer une meilleure visibilité des actions développées dans les écoles et les valoriser à l'échelle de toute la population
- Développer des partenariats avec des acteurs extérieurs à l'école (services de l'Etat, associations, etc.)
- Coordonner les différentes démarches à l'échelle cantonale et développer des synergies

Indicateurs, suivi et résultats

Réalisation

- Préparer et valider une « feuille de route » Agenda 2030 Valais pour les écoles.
- Mise en œuvre de la feuille de route, suivi, et évaluation.

Indicateurs de résultats (mesures d'impacts du projet)

- Nombre d'écoles et d'élèves touchés par les démarches inhérentes à l'Agenda 2030 Valais.
- Nombre de nouvelles initiatives et projets en lien avec l'Agenda 2030 Valais.

Public cible

Directions d'écoles, corps enseignants, élèves, étudiants et apprentis

Porteurs

Service de l'enseignement, Service de la formation professionnelle, Service des hautes écoles

Groupe de pilotage « Développement durable - DEF » : représentants des services mentionnés, de la FDDM ainsi que d'autres partenaires liés à des projets spécifiques.

Calendrier

Janvier – juin 2021 : Définition et validation de la feuille de route Ecoles et Agenda 2030 VS

Années scolaires 2021-2023 : Mise en œuvre des activités en lien avec les objectifs et évaluation des impacts.

Action G6 : Mobiliser les entreprises, associations, milieux scientifiques et citoyen-ne-s, en faveur de pratiques durables

Contexte et pertinence

L'Etat du Valais ne peut faire émerger à lui tout seul une société plus durable et doit bâtir des partenariats avec les communes, la société civile et le secteur privé, et faciliter la coordination des initiatives et des acteurs locaux.

Objectifs

- Inciter, faciliter et promouvoir la coordination des initiatives en matière de développement durable émanant des acteurs non étatiques avec des approches et outils adaptés
- Faire connaître l'Agenda 2030 Valais et ses objectifs stratégiques au-delà de l'administration cantonale.

Indicateurs, suivi et résultats

Réalisation

- Appels à projets DD avec forte pondération du critère de sélection « partenariat » : appliqué en 2019 et en 2020, devient aussi un critère d'entrée.
- Définition d'une approche « entreprises » Agenda 2030 Valais : feuille de route Entreprise et Agenda 2030 élaborée et portée par le SETI.
- Mise en œuvre d'actions pour des procédures cantonales de marchés publics mieux coordonnées et plus engagées sur le plan du développement durable.
- Définition et démarrage d'une approche « société civile » Agenda 2030 Valais : définition et démarrage du projet Lab2030 – fabrique pour l'entreprenariat social. Ce dernier a obtenu le soutien du fond « engagement-local » de la Société suisse d'utilité publique (SSUP).
- Milieux scientifiques intégrés dans la démarche Agenda 2030 valais : les milieux scientifiques sont partis prenantes de l'Agenda 2030 VS, et ceux via différents canaux. Ils sont ainsi des partenaires privilégiés des projets soumis dans le cadre de l'appel et ils participent au comité scientifique formé pour l'accompagnement du Plan climat Valais
- Communication au grand public : le plan de communication Agenda 2030 VS intègre la population valaisanne comme public cible. Valais Wallis Promotion est intégrée dans cette démarche pour les projets d'envergure.

Résultats (attendus dès 2021)

- Nombre d'entreprises dans la démarche Agenda 2030
- Nombre d'initiatives facilitées grâce à la démarche Agenda 2030
- Nombre d'institutions intégrées dans la démarche Agenda 2030
- Produits de communication au grand public
- Procédure cantonale d'attribution des marchés publics améliorée en terme de prise en compte de la durabilité

Public cible

Entreprises, associations, milieux scientifiques et citoyen-ne-s

Porteurs

DSOP

Calendrier

Oct. 2019-déc. 2020 : Définition d'une approche Agenda 2030 entreprises et société civile avec participation des acteurs

2021-2023 : Mise en œuvre

Action G7 : Renforcer la collaboration avec les communes, entre cantons, avec la Confédération et transfrontalière

Contexte et pertinence

La collaboration avec les communes, au niveau des régions, intercantonale, et transfrontalière est une des facettes clés de la notion de partenariat qui sous-tend la démarche Agenda 2030.

Objectifs

- Faire connaître les objectifs cantonaux de l'Agenda 2030 et promouvoir leur mise en œuvre dans les communes du territoire valaisan
- Contribuer au dialogue et représenter les intérêts du canton au niveau de la Confédération notamment dans le réseau cantonal du développement durable (RCDD)
- Contribuer au partage de connaissances dans les réseaux liés aux développement durable, entre les cantons, avec la Confédération et au niveau des agendas globaux (Agenda 2030 UN, Sendai Framework for disaster risk reduction, etc.), et adapter la démarche Agenda 2030 locale en fonction des échanges.

Indicateurs, suivi et résultats

Réalisation

- Mise à disposition de conseils à destination des communes : 5 communes ont bénéficié d'un conseil/coaching pour des initiatives liées à la durabilité. D'autres sont partenaires dans des projets sélectionnés via l'appel à projets DD.
- Participation et contribution aux réseaux et associations Coord21, SDSN, Swiss NGO DRR platform
- Participation au groupe de travail Agendas locaux de Coord 21 : mise en ligne et publication du «Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les Communes et les Cantons »

Résultats

- Nombre d'initiatives communales et intercommunales facilitées grâce à la démarche Agenda 2030 : 6
- Nombre de réseaux liés à la durabilité où le canton est représenté : 4 dont Coord21 et RCDD

Public cible

Communes, agglos, cantons, confédération, réseaux liés au développement durable

Porteurs

DSOP, FDDM

Calendrier

2021 : participation et contribution aux différents réseaux.

Action G8 : Donner de la visibilité au projet Agenda 2030 et à toutes les actions qui en découlent

Contexte et pertinence

Le développement durable demande non seulement des actes, mais un changement de mentalité. Ce changement de mentalité se crée grâce à des exemples positifs et des argumentaires faciles à comprendre. Dans ce but, une stratégie communicationnelle est mise en place et accompagne le processus de la stratégie à sa mise en oeuvre. Cette communication s'appuie sur deux axes, l'un interne et l'autre externe.

Objectifs

- Faciliter et valoriser l'implémentation des actions à l'interne
- Sensibiliser les publics-cibles au développement durable
- Instaurer une mentalité propice au développement durable et aux initiatives qui vont dans le sens de l'Agenda 2030 Communiquer les projets à l'externe de manière cohérente et uniforme tout en respectant la singularité de chaque projet

Indicateurs, suivi et résultats

Réalisation

- Création d'un espace dans l'intranet de l'Etat du Valais qui réunit toute la documentation nécessaire au lancement d'un projet
- Création d'un site internet qui valorise tous les projets, internes comme externes à l'Etat du Valais
- Mise à disposition d'outils de communication Agenda 2030 aux porteurs de projets
- Réflexions sur les mises en scène de vidéos des projets

Résultats

- Un site internet nourri régulièrement
- Nombre de projets hors administration cantonale qui démarrent
- Une vidéo est réalisée, plusieurs en cours de montage

Public-cible

- Services de l'Etat du Valais
- Communes et entreprises du territoire cantonal valaisan
- Associations, autres réseaux

Porteurs

DSOP, FDDM

Calendrier

Janvier 2021 : mise à jour du site internet et début de la communication du Plan climat

Fin mars 2021: vidéos des projets 2020 en ligne

Automne 2021 : projets exemplaires et territoire en augmentation

4.2. L'adaptation au changement climatique et son atténuation

Le Valais s'est engagé dans l'élaboration du Plan climat cantonal. En 2020, un état des lieux de la situation a été réalisé sous la forme d'un bilan carbone territorial et d'une analyse des risques et opportunités liés au changement climatique sur la base des derniers scénarios de la Confédération. Le montage des mesures et leur consultation sont prévus pour 2021 (action climat 1).

Dans sa démarche climat, le canton a décidé de prendre les devants face aux dangers liés à l'effondrement des écosystèmes et prévoit un focus particulier sur la biodiversité. Des activités particulières sont prévues à cette effet en 2021 (action climat 3).

Action Climat 1 : Elaboration d'un Plan climat cantonal

Contexte et pertinence

Avec son Agenda 2030 cantonal, le Conseil d'Etat s'est engagé en faveur d'un développement durable du canton. La maîtrise des changements climatiques et de leurs conséquences en constitue un prérequis. La volonté du Valais de contribuer à l'effort en matière d'atténuation du changement climatique tout en se préparant à ses effets est reflétée dans son Programme gouvernemental et son Plan directeur cantonal. Au niveau pratique, le Valais reconnaît la nécessité d'une vision suprasectorielle pour la thématique du climat. Un plan climat cantonal offre cette vision.

Objectifs

- Connaître, comprendre et partager les enjeux climatiques
- Contribuer à la neutralité carbone globale et aux objectifs nationaux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Prévenir, diminuer l'impact et saisir les opportunités au niveau cantonal des conséquences du changement climatique qui ne pourront pas être évitées

Indicateurs, suivi et résultats

Un état des lieux est effectué : le bilan carbone des émissions de gaz à effet au niveau territorial pour le Valais et au niveau de l'administration cantonale (exemplarité) est en cours de réalisation. Les premiers chiffres sont attendus pour fin novembre 2020. Un état des lieux des risques et opportunités liés au changement climatique est en cours. Ceci forme la base du plan d'adaptation au changement climatique.

Le Plan climat VS est élaboré et défini au niveau cantonal :

Les bases de la gouvernance climatique en Valais ont été posées avec l'adoption par le Conseil d'Etat de la feuille de route climat cantonal le 10 mars 2020 et d'un budget pour son élaboration ; suivi de la création du groupe de pilotage (DSOP climat), des groupes de travail « Réduction des GES » et « Adaptation », et d'un comité scientifique. Ce dernier fournira aux décideurs et aux autorités des conseils d'experts indépendants fondés sur des données scientifiques et factuelles pour l'orientation et la priorisation des mesures. Le canton a rejoint le groupe de coordination des cantons de suisse occidentale et latine en matière de climat et participe activement aux échanges avec la Confédération en la matière.

Un plan de communication climat a été mis en place.

Des institutions et bureaux ont été mandatés pour accompagner le canton (coordination, expertises techniques « réduction des GES » et « adaptation »). Ces derniers, sur la base de l'état des lieux effectué en 2020, guideront la sélection et l'ajout de mesures climat en 2021.

Public cible

Bénéficiaires

Ensemble de la population

Budget

Le budget estimatif figurant dans la décision du Conseil d'Etat du 10 mars 2030 est d'environ 300'000 CHF pour 2020-2021.

Porteurs

DSOP

Partenaires

L'ensemble des services et offices de l'administration cantonale

Calendrier

2019 : Feuille de route

2020 : Validation par le CE de la feuille de route et Etats des lieux (bilans carbone et bilan risques et opportunité, mesures existantes)

2021 : Elaboration des plans de mesures « Réduction des GES » et « Adaptation » (ateliers participatifs, consultations, consolidation) – Réserve au budget lors de la PIP 2022-25 pour la mise en œuvre de nouvelles mesures climat.

2022 : Validation des plans de mesure par le CE et démarrage de la mise en œuvre

Action Climat 2 : Promotion de la mobilité électrique et hybride

Contexte et pertinence

Dans son programme gouvernemental, le canton du Valais s'est engagé à améliorer la mobilité par, entre autres, l'anticipation des nouvelles technologies. Pour leur impact environnemental global modéré comparé à d'autres technologies, le faible rejet d'émissions polluantes, les véhicules équipés d'une propulsion alternative représentent un attrait certain.

Le Conseil d'Etat a nommé un groupe de travail interdépartemental composé notamment de plusieurs chefs de service pour élaborer un plan d'action en lien avec la mobilité électrique et hybride. Le Groupe de travail a également tenu compte de la notion d'exemplarité de l'Etat dans son rôle d'entreprise responsable en matière de développement durable.

Suite au travail réalisé par le GT, le Conseil d'Etat a approuvé la mise en place d'une série de mesures prioritaires relatives à la thématique des véhicules électriques et hybrides plug-in. Ces mesures ont été listées et classées selon les 3 thématiques de la feuille de route de la mobilité électrique 2022 de la Confédération, à savoir, les véhicules / les conditions cadres et incitations / les infrastructures.

Les mesures approuvées sont de nature diverses. On peut citer l'introduction d'une prime à l'achat pour les véhicules neufs électriques ou hybrides plug-in et les bornes de recharge, l'intensification de la communication « étatique » sur la thématique des véhicules peu polluants, la mise à disposition de sites du domaine public cantonal pour favoriser l'installation des bornes de recharge, la modification de la législation cantonale pour que tout nouveau parking privé ou public soit équipé de manière à permettre l'installation de bornes de recharge, le soutien de projets de mobilité électrique portés par des communes de montagne ou des destinations touristiques pour autant qu'ils améliorent la compétitivité de la région ou encore le renouvellement du parc de véhicules de l'Etat du Valais avec des motorisations électriques quand cela est adapté aux exigences métiers.

Objectifs

- Accélérer le développement du marché des véhicules peu polluants.
- Encourager la population à réfléchir à son utilisation des voitures et cela notamment lors de l'achat d'un nouveau véhicule afin de permettre à chacun de pouvoir choisir la technologie qui correspond le mieux à ses besoins.
- Diminuer les émissions de gaz polluants du parc automobile valaisan
- S'assurer que l'énergie utilisée pour alimenter les véhicules électriques et hybrides plug-in soit issue de sources renouvelables et idéalement indigènes.

Indicateurs, suivi et résultats

Indicateurs

- Nombre de demandes de soutien (bornes et/ou véhicules)
- Nombre de bornes sur le domaine public cantonal

Réalisations

- Développement d'une communication liée à la promotion des véhicules électriques : en cours
- Site internet sur lequel il est possible de formuler une demande de soutien borne/véhicule : en cours
- Bornes sur le domaine public cantonal : analyse préalable des terrains le long des routes cantonales et développement de partenariats avec les prestataires d'énergie : en cours

- Lancement des mesures incitatives d'ici au 1^{er} novembre 2020

Résultats

- Pourcentage de véhicules électriques/hybrides neufs par rapport au total des véhicules neufs immatriculés dans l'année : 10% d'ici 2023
- Budget alloué aux bornes de recharges entièrement utilisé : -
- Une cinquantaine de bornes installées sur le domaine public cantonal : non initié

Public cible

- Grand public, à savoir tous les propriétaires, usagers et usagères actuel-le-s et futur-e-s de véhicules thermiques habitant en Valais ou ayant une interaction étroite avec le canton. Les mesures de promotion de la mobilité électrique et hybride s'adressent au moins aux propriétaires des plus de 270'000 voitures de tourisme à moteur thermique immatriculées en Valais.
- Gestionnaires (acheteurs) de flottes de véhicules professionnels
- Professionnels de la branche
- Communes et destinations touristiques

Budget

Total Env. 7 Mio. CHF (2021-2022)

Le financement de la majorité des mesures sera assuré par le budget ordinaire des services concernés. Les mesures liées aux primes à l'achat (véhicules et bornes) sont définies comme priorités gouvernementales pour les années 2021-2022, dans le cadre de la stratégie énergétique de l'Etat. A cet effet, les ressources financières nécessaires seront allouées au service porteur dans le cadre de la PIP.

Porteurs

Les différents Services de l'Etat concernés par les mesures adoptées à savoir le Service de la circulation routière et de la navigation (SCN), le Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH), le Service de la mobilité (SDM) et le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI).

Partenaires

Service de l'environnement (SEN)

Service de la santé publique (SSP)

Service du développement territorial (SDT)

Autres services ayant des véhicules de service

Office fédéral des routes (OFROU)

Office fédéral des transports (OFT)

Fédération des communes valaisannes

Touring Club Suisse – Section Valais (TCS)

Union des professionnels suisses de l'automobile – Section Valais (UPSA)

Association suisse des transporteurs routiers – Sections valaisannes (ASTAG)

Associations des moniteurs du Haut- et du Valais-romand (FVO, AVAE)

Calendrier

2020 : Lancement des différentes mesures du programme, de la campagne d'information et du financement des mesures incitatives

2021 : Financement des mesures incitatives

2022 : Financement des mesures incitatives

Action Climat 3 : Climat et biodiversité –infrastructures écologiques et solutions basées sur la nature

Contexte et pertinence

La diversité des milieux et des espèces est une alliée essentielle dans la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ces derniers. En effet, face à ce défi, les infrastructures naturelles offrent des solutions de bon sens, peu chères, plus résilientes, avec de nombreux co-bénéfices (gestion des risques eau, amélioration des sols, de la sécurité alimentaire, santé environnementale y compris humaine, etc.).

A l'inverse, la diminution de la diversité biologique représente un risque pour le bien-être de la population et le fonctionnement de l'économie valaisanne. Ce risque est à son tour exacerbé par le changement climatique.

De nombreuses initiatives portant sur la biodiversité et le capital naturel existent en Valais. Certaines sont directement liées à une volonté d'adaptation au changement climatique. Portées par différentes entités, ces initiatives sont toutefois ponctuelles et effectuées le plus souvent en silos géographiques ou sectoriels. Il en va de même des outils, existants mais peu utilisés.

Il manque une vue d'ensemble, un liant, qui permettrait d'amener une plus grande cohérence dans les actions et l'évaluation de leurs impacts. Le processus d'élaboration du Plan climat offre ce liant et le levier pour encourager les acteurs clés à investir dans les infrastructures naturelles. Ces acteurs clés sont les communes et l'industrie touristique, publics cibles du projet.

Objectifs

Maximiser les synergies entre atténuation du changement climatique et biodiversité en s'appuyant sur les infrastructures naturelles ou « natural based solutions »

Indicateurs, suivi et résultats

Indicateurs

- Nombre de communes impliquées dans la démarche
- Nombre d'acteurs touristiques impliqués dans la démarche

Réalisations à venir

- Cartographie des acteurs et initiatives (outils, etc.) en lien avec la biodiversité et les infrastructures naturelles.
- Entretiens et ateliers avec communes et secteur touristique
- Pistes pour actions cantonales à intégrer notamment dans le Plan climat et projets de soutien aux communes

Résultats attendus dès 2021

- Mise en réseau des initiatives et acteurs pour le soutien des communes
- Sensibilisation des communes au potentiel de l'infrastructure naturelle et au soutien existant
- Plan climat priorisant les infrastructures naturelles et mesures présentant des co-bénéfices

Bénéficiaires

- Communes (élus et administration)
- Acteurs du secteur touristique
- Ensemble de la population

Budget

Environ 60'000 CHF pour 2021

Porteurs

DSOP, en particulier le SFCEP, SETI, SEN, SSP et SDT

Partenaires

Antennes régionales (communes)

Ainsi que d'autres partenaires à confirmer

Calendrier

Août-déc. 2020: rencontres partenaires potentiels dépôts demandes de financement, planification des ateliers

Jan. -fév. 2021: Préparation des ateliers

Mar -Juin 2021: Ateliers

Juil-Sept. 2021 : intégration dans le Plan climat, élaboration du concept de projet d'accompagnement des communes et du secteur touristique 2022

4.3. Actions innovantes issues de l'appel à projets

La Stratégie cantonale de DD VS est organisée en champs thématiques de manière similaire à ceux de la Confédération, mais adaptée à la réalité du Canton. Les actions innovantes suivantes sont issues de l'appel à projets de développement durable effectué en 2020. Elles sont organisées selon cette même logique.

- | |
|---|
| 1. Consommation et production |
| 2. Développement territorial, mobilité et infrastructure |
| 3. Energie et climat |
| 4. Ressources naturelles |
| 5. Système économique |
| 6. Formation, recherche, innovation |
| 7. Lutte contre la pauvreté |
| 8. Cohésion sociale et égalité des genres |
| 9. Santé |

1. CONSOMMATION PRODUCTION

Description : Réduction de l'impact environnemental des modes de production et de consommation et amélioration des conditions sociales de production

Action 1.1 : Développement durable dans la restauration collective : manger équilibré, de proximité et de saison

Contexte et pertinence

Actuellement, les établissements labellisés Fourchette verte doivent respecter des critères nutritionnels de la Société Suisse de Nutrition. Malheureusement, l'utilisation des produits de saison et de proximité reste une recommandation, donc non obligatoire. En 2017, FV-CH a développé un nouveau label, « Ama terra », qui prend en compte les notions de développement durable (provenance des produits, tri des déchets, revalorisation des restes). Ce projet a pour objectif d'encourager les établissements labellisés à tendre vers une certification « Ama terra », ou au moins mettre en pratique les démarches déjà mises en place dans le cadre du programme « Cuisinons notre région » (CNR) porté par le Service de l'agriculture. Il implique la création d'une équipe composée d'un cuisinier et de diététiciennes, intégrés à la structure de Fourchette verte Valais.

Le projet déposé a évolué. Le service de l'agriculture a déposé une demande au Conseil d'Etat stipulant que tous les établissements étatiques et para-étatiques (subv. À au moins 50% de leur budget) du canton adhèrent au projet. Une Décision du Conseil d'Etat a été faite dans ce sens le 24 juin 2020, ce qui implique l'adhésion au projet d'environ 60 établissements supplémentaires. Pour répondre à cette demande, le service a déposé une nouvelle demande de financement dans le cadre de l'appel à projets Agenda 2021 et fusionné avec le projet « Alimentation d'origine locale dans les institutions sociales valaisannes ».

Objectifs

- Mettre en place les démarches « CNR » dans les établissements labellisés Fourchette verte (130) & dans les établissements prioritaires concernés par la DCE du 24.06.2020 (environ 60)
- Inciter les établissements partenaires à la démarche-à obtenir le label Amaterra
- Proposer des formations sur l'alimentation durable pour tous les publics (apprentis en cuisine, grand public, cuisiniers des structures labellisées, équipes éducatives)
- Participer à des manifestations et faire connaître le thème de l'alimentation durable et équilibrée

Indicateurs, suivi et réalisation

- Etablissements prioritaires
 - Nombre d'établissements contactés avec point situation établissement : 39/59
 - Nombre d'établissements rencontrés pour présentation projet : 5
 - Nombre d'établissements visités par la diététicienne et cuisinier : 1
 - Nombre d'établissements adhérant à la démarche CNR-FV : 0
- Etablissements FV
 - Nombre d'établissements visités + sensibilisés au projet : 84/127
 - Nombre de nouveaux labels Amaterra : 0
- Nombre de manifestations lors desquelles sont tenus des stands/ateliers sur le thème de l'alimentation durable et équilibrée : 0 – COVID19
- Nombre de formations données sur des thèmes en lien avec le développement durable dans l'alimentation : 0 – COVID19

Réalisation

- Liste d'établissements partenaires à la démarche CNR-FV
- Liste d'établissements labellisés FV certifiés « Amaterra » = diplômes remis
- Rapport d'analyse des plans de menus des établissements visités

Résultats à la fin du projet :

- Tous les établissements qui répondent aux critères DCE du 24.06.2020 doivent avoir adhéré à la démarche CNR-FV
- 80% d'établissements FV doivent travailler selon les démarches « CNR »

- Entre 20% et 40% doivent être certifiés « Ama terra ». Si aucune certification possible, tous les établissements auront été sensibilisés fortement aux démarches durant la période définie du projet

Public cible

Direct : Cuisiniers-ères labellisé-e-s, entreprises de restauration, équipes éducatives, fournisseurs, direction d'établissement, communes, écoles, bénéficiaires des repas.

Indirect : Famille, producteurs-trices, professionnel-le-s de l'alimentation, professeur-e-s

Budget

Total :	843'000 CHF	Contribution PDD totale :	843'000 CHF	100%
2021 :	284000 CHF	Contribution PDD 2021 :	284'000 CHF	100%

Porteurs

Service cantonal de l'agriculture (SCA)

Partenaires

Fourchette verte Valais

Calendrier

2021

Janvier-mars :	Mise en place des documents de travail en coll. avec LD Contact établissements par téléphone par le cuisinier pour photo établissement
Juin-Aout :	Visite dans les établissements FV « de base » + information projet
Fin septembre :	GO officiel par le service de l'agriculture pour contacter EP (établissements prioritaires)
Octobre-Décembre	Présentation aux directeurs d'établissements le projet par la coordinatrice et le cuisinier puis accompagnement sur le terrain des équipes. Objectif d'ici fin décembre : 10 établissements partenaires à la démarche

Action 1.2 : Ressourcerie culturelle – des ressources partagées.

Contexte et pertinence

Le projet vise à créer une Ressourcerie pour le monde de la culture en Valais, en partenariat avec l'association Culture Valais. L'objectif est de collecter et valoriser des matériaux réutilisables destinés à être jetés, en provenance de lieux culturels (ex. scènes, vitrines, décors) et de les mettre à disposition des différents partenaires culturels dans un lieu de stockage centralisé, dans le but de favoriser le réemploi et le partage des ressources mobilières et matérielles. Avant de lancer un tel projet, il est nécessaire de faire une étude de faisabilité détaillée ; il s'agira ensuite de trouver un mode de fonctionnement qui soit durable (tant au plan logistique que financier) sur le long terme. C'est un projet novateur et ambitieux pour le Valais, mais réaliste puisque ce genre de structure a déjà fait ses preuves ailleurs.

Objectifs

- L'étude de faisabilité a pour objectif de définir plus précisément le projet, notamment en termes de charges financières, de gouvernance et de parties prenantes et de types de matériaux/objets et autres ressources, de types de flux, de développement (étapes).
- La phase opérationnelle aura pour objectifs d'aménager et gérer un local de stockage, de créer une plateforme internet pour permettre des échanges de ressources en lien avec l'activité culturelle du canton, pour prolonger la durée de vie des matériaux. Ce projet devrait également fédérer les acteurs culturels valaisans entre eux.

Indicateurs, suivi et réalisation

Indicateurs de réalisation : 80% des acteurs culturels (VS) contactés lors de l'étude de faisabilité: sondage en ligne adressé à l'ensemble des acteurs culturels du canton (automne 2020), 30% de personnes ayant répondu au sondage en ligne ; mise en place d'un site internet, local de stockage aménagé

Indicateurs de résultats : Création d'un lieu vivant, utile, pérenne, connecté avec les acteurs culturels et viable financièrement. 50% de déchets en moins suite à un événement culturel. 30% de matériaux réutilisés dans les installations des nouveaux projets culturels, nombre de prêts (ou de ventes) réalisés. L'étude de faisabilité permettra de définir des indicateurs chiffrés.

Public cible

Les acteurs culturels du Canton du Valais, de tout genre (musées, théâtres, salle de concerts, etc.)

Budget

Total :	190'000 CHF	Contribution PDD totale :	175'000 CHF	92%
2021 :	53'000 CHF	Contribution PDD 2021 :	53'000 CHF	100%

Porteurs

Service de la culture (SC)

Partenaires

Culture Valais

Calendrier

2020 : Etude de faisabilité

2021-2022 : Mise en place de la gouvernance (structure, parties prenantes, statut juridique), des prestations (espace de stockage, services,...), des canaux de vente (magasin, e-shop, autres) et lancement de la ressource culturelle.

2023 : Evaluation du projet, adaptations et consolidation.

Action 1.3 : Projet jeunes consommateurs Valais

Contexte et pertinence

Les enjeux environnementaux, les modes de production et la provenance des denrées alimentaires sont des préoccupations importantes de la jeunesse, auxquelles s'ajoutent les aspects d'équilibre nutritionnel. L'agriculture valaisanne souhaite re-cr  er un lien direct avec la jeunesse et ainsi, favoriser la consommation de ses produits par divers axes et sensibiliser la jeunesse aux diff  rents enjeux d'une consommation de proximit   et saisonni  re.

Le concept repose sur un programme global appel   « **Jeunes Consommateurs Valais** » r  parti en 3 axes et   labor   conjointement avec le Service de l'agriculture et le Service de l'enseignement. Concept adapt   aux diff  rentes tranches d'  ges de 4    25 ans.

Objectifs

- Rappeler les bienfaits sur la sant   d'une consommation r  guli  re et diversifi  es de fruits.
- Sensibiliser la jeunesse    l'importance de consommer des produits sains, de saison et de proximit  
- Informer des enjeux environnementaux,   conomiques et sociaux de la production de denr  es alimentaires en valais.
- Favoriser la consommation chez les jeunes    des prix accessibles.

Indicateurs, suivi et r  sultats

R  alisations pr  vues et indicateurs

- 6 activit  s(ateliers) sont pr  vues en fonction des   ges : activit  s    th  me sur les productions agricoles, cours de cuisine, encas r  cr  ations, visites, jardins scolaires et conf  rences/d  bats. Les activit  s sont accompagn  es de supports didactiques num  riques ou sous format papier en fonction du public.
- L'objectif est d'atteindre en moyenne 2000   l  ves par mois (10 mois) par le biais de ces diff  rents ateliers. 10 activit  s mensuelles pour des groupes moyens de 20   l  ves sont pr  vues.

R  sultats attendus et indicateurs

- L'objectif vise    atteindre 20'000 jeunes en formation par ann  e ainsi que l'encadrement d'environ 1000 enseignants

Public cible

Jeunes entre 4 et 25 ans scolaris  s dans les   tablissements du canton. Niveaux : primaire, secondaire I et II et tertiaire.

Budget

Total :	888'000 CHF	Contribution PDD totale :	180'000 CHF	20%
2021 :	296'000 CHF	Contribution PDD 2021 :	60'000 CHF	20%

Porteurs

Service de l'agriculture

Partenaires

Interprofession des Fruits et L  gumes du Valais (IFELV)

Calendrier

Le programme comporte trois périodes déterminées en fonction du rythme scolaire et de de la saisonnalité des productions. Le début du programme est prévu dès janvier 2021 en période 2. Le même rythme est prévu sur les trois ans.

Chaque période bénéficie d'une une ou plusieurs des 6 activités prévues ci-dessus.

Périodes :

1. Automne (septembre à novembre)
2. Hiver (décembre à février)
3. Printemps (mars à mai)

Action 1.4: Méthagricole : valorisation du petit-lait et des résidus de l'agriculture

Contexte et pertinence

Depuis un peu plus d'une année, un changement radical dans la filière du lait est survenu. Le petit-lait des fromageries membre d'Alpgol, Cremo ou encore des fromageries d'Ayent et de Törbel était auparavant vendu à Translait. Les prix du marché, déjà bas, ont encore fortement diminué. Au vu de ces conditions, les sociétés de transformation ont renoncé à la prise en charge de ce résidu. Les producteurs de petit-lait, y compris toutes les petites laiteries des vallées latérales qui livrent leurs résidus en plaine, se retrouvent aujourd'hui face à un grand problème de traitement et de mise en valeur de cette substance. Cremo continue à ce jour de collecter et concentrer le petit-lait à perte, puis à le sécher sur un autre site du groupe. Ces poudres se retrouvent ensuite sur le marché, aux prix européens, voir mondiaux.

De nombreuses laiteries et fromageries recherchent de nouvelles solutions pour évacuer leur petit-lait, considéré actuellement comme étant un déchet couteux. Grâce à ce projet, la branche agricole, en particulier laitière, aura une nouvelle alternative de valorisation dans le domaine énergétique pour le petit-lait tout en intégrant également les engrais de fermes. De plus, elle contribuera à cet intérêt national qu'est la production d'énergies renouvelables et proposera aux communes de traiter localement une partie de leurs déchets verts, en particulier pour les vallées latérales qui sont éloignées des producteurs industriels de biogaz.

Objectifs

- Orienter les agriculteurs vers des solutions alternatives de valorisation pour le petit-lait et les engrais de ferme dans le domaine énergétique
- Maintenir une production agricole locale forte et renforcer les modes de production agricole respectueux de l'environnement
- Améliorer le processus global de production de fromages locaux, notamment la valorisation des déchets, dans le but de soutenir la continuité de l'économie locale
- Réduire la dépendance énergétique des laiteries des zones de montagne
- Maintenir et créer des emplois dans le secteur laitier

Indicateurs, suivi et résultats

Réalizations prévues et indicateurs

- Réalisation d'inventaire : création d'une base de données contenant : les producteurs de petit-lait, les digesteurs existants, les intrants potentiels, les utilisateurs potentiels de biogaz, et les utilisateurs potentiels de digestat. Dans le cadre de cette première approche du projet, nous visons à ce que l'intégralité du Valais soit recensée. En outre un inventaire des subventions et des compétences sera réalisé
- Analyse économique : réalisation des BM des valorisations classiques du petit-lait, avec une adaptation au contexte valaisan. En particulier l'électricité, la chaleur, le biométhane et le digestat. Ces BM seront agrémentés d'une analyse détaillée des CAPEX/OPEX. Il y aura également une analyse sur les "coûts entrants" communs aux différents BM (transport, stockage, transformation). Un rapport, avec annexes financières par typologie, sera notamment édité. Le dernier élément est l'étude de possible BM innovant
- Implémentation : une cartographie des zones propices pour l'implémentation de ces BM sera réalisée. Nous identifierons pour chaque valorisation au minimum trois zones
- Dissémination : Pour avoir le maximum d'impact, régional, national et international nous réaliserons avec le soutien des chercheurs du projet deux articles. Le premier aura le rôle de vulgariser les résultats (AES/Nouvelliste) et le second sera présenté dans une revue spécialisée internationale. Un livre blanc sera édité, il expliquera aux parties prenantes les étapes pour la réalisation des différents BM avec une liste des partenaires clés et subventions possibles

Ces quatre réalisations font partie intégrante de la phase initiale du projet de valorisation. En effet, cette première étude permettra de sélectionner au minimum trois zones pilotes en fonction de nos analyses. L'expérimentation de ces zones pilotes sera financée de manière annexe à cette demande.

Résultats attendus et indicateurs

- Minimum dix agriculteurs seront capables d'initier des projets innovants dans le domaine de la valorisation de petit-lait et des engrais de ferme. En conséquence, plus de 5'000 tonnes (litres) de petit lait seront valorisées en électricité, chaleur ou biométhane et l'équivalent en engrais de ferme
- Des postes de travail dans le domaine seront créés pour la gestion de cette valorisation et les postes existants pourront être maintenus

Public cible

Les premiers bénéficiaires de ce projet sont les agriculteurs (laiteries) qui aujourd'hui n'arrivent pas à dégager du temps pour réfléchir aux moyens de valoriser le petit lait et les engrais de ferme de manière économique et respectueuse de l'environnement. En effet, l'idée du projet a été initiée par la branche elle-même en août 2018.

Le projet bénéficiera aux communes et STEP régionales qui ne rencontreront plus de problèmes liés à l'évacuation non autorisée de ces résidus dans les eaux ou sur les terres. Selon les solutions retenues, le projet aidera les communes à valoriser d'autres déchets tels que les déchets verts, l'herbe coupée ou encore les déchets des restaurants de la commune.

Finalement, le projet entre dans de nombreux objectifs de l'Agenda 2030 du Canton du Valais et contribue à sa manière à les atteindre

Budget

Total :	81 930 CHF	Contribution PDD totale :	49 630 CHF	61%
2021 :	41 020 CHF	Contribution PDD 2021 :	24 848 CHF	30%

Porteurs

Les Services cantonaux de l'économie animale et le Service de l'environnement - Protection des eaux

Partenaires

La HES-SO ainsi que l'EPFL (4 professeurs et 3 assistants). De plus, les vingtaines de centrales laitières, ainsi que les agriculteurs partenaires et initiateurs du projet profiteront de nos solutions

Calendrier

Janvier 21 à Juin 21	Inventaire
Juillet 21 à juin 22	Analyse économique
Juillet 22 à décembre 22	Implémentation et dissémination

Action 1.5: Développement durable dans la restauration collective : plateforme d'achat de produit locaux

Contexte et pertinence

Ce projet complète l'action 1.1 dont l'objectif est de développer les produits de proximité dans la restauration collective. Durant la mise en œuvre, un besoin important a été identifié pour concrétiser la mise en œuvre du projet. La réalité du terrain a démontré qu'il était impossible de consommer local sans devoir mettre en place une organisation d'achats affinée, auprès de plusieurs producteurs, avec plusieurs dates de livraison, et parfois sans aucun service logistique offert par le fournisseur.

Suite à la rencontre des établissements signataires du 4 février 2020, qui a fait l'objet d'un communiqué de presse, il a été formellement demandé de mettre en place un tel outil. De cette demande et la constatation sur le terrain est né le projet de développer une plateforme d'achat de produits locaux. Ainsi, cette place de marché permettra aux cuisiniers et responsables d'achat d'avoir un accès facilité à tout type de produits, issus de toutes les gammes présentes sur le marché et répondant aux critères souhaités. Chaque producteur aura la possibilité de déposer ses produits sur cette place de marché, et la logistique pourra être assumée par tout transporteur répondant à un cahier des charges précis.

Objectifs

- Donner l'accès facilité à des produits de proximité, provenant de tous les acteurs économiques.
- Créer et valoriser des parts de marché aux producteurs.
- Fournir un indicateur de contrôle sur l'utilisation des produits de proximité.
- Guider et faciliter la planification de l'offre des menus des établissements partenaires.
- Mettre en avant les produits, les producteurs et les fournisseurs capables de répondre à ces demandes.
- Demander aux revendeurs de mettre en place un système d'éco-score.
- Mettre en place des synergies avec Marque Valais et permettre au Canton d'exiger l'utilisation de cette plateforme lors d'un soutien financier pour une manifestation particulière.

Indicateurs, suivi et réalisation

- Chiffre d'affaire annuel réalisé sur la plateforme
- Nombre d'établissements qui utilisent la plateforme
- Nombre de producteurs qui mettent leurs produits sur la plateforme
- Nombre de fournisseurs intermédiaires/revendeurs qui accèdent à cette part de marché
- Nombre d'articles proposés sur la plateforme
- Mise en place d'une transparence totale : sur les prix, les provenances, les modes de productions, distances et les éco-score.

Réalisation

- Mise en place de l'interface
- Formation pour la mise en place sur le marché pour les producteurs
- Formation pour la mise en place sur le marché pour les fournisseurs/revendeurs avec un système d'éco-score.
- Formation pour l'utilisation par les acheteurs, respectivement les établissements.
- Validation des denrées proposées par les producteurs et fournisseurs/revendeurs par un contrôleur, via la plateforme.

Résultats à la fin du projet :

- Tous les établissements qui répondent aux critères DCE du 24.06.2020 doivent utiliser la plateforme à fin 2023.
- Collaboration avec les Saveurs du Valais pour ouvrir la plateforme à la gastronomie privée.

Public cible

Direct : Cuisiniers-ères de collectivités (signataires des démarches, selon DCE ou hors DCE), entreprises de restauration concédées, producteurs, fournisseurs/revendeurs.

Indirect : Clientèle des différents segments de collectivités, équipes éducatives, professionnel-le-s de l'alimentation, Communes.

Budget

Total :	450'000 CHF	Contribution PDD totale :	225'000 CHF	50%
2021 :	150'000 CHF	Contribution PDD 2021 :	75'000 CHF	50%

Porteurs

Service cantonal de l'agriculture (SCA)

Partenaires

Fourchette verte Valais et Marque Valais

Calendrier

2020-2023

Info suivi projet

Janvier-mars :	Mise en place des documents de travail en coll. avec LD Contact établissements par téléphone par le cuisinier pour photo établissement
Juin-Aout :	Visite dans les établissements FV « de base » + information projet
Fin septembre :	GO officiel par le service de l'agriculture pour contacter EP (établissements prioritaires)
Octobre-Décembre	Présentation aux directeurs d'établissements le projet par la coordinatrice et le cuisinier puis accompagnement sur le terrain des équipes. Objectif d'ici fin décembre : 10 établissements partenaires à la démarche

2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE

Description : Valorisation du patrimoine architectural et construit, utilisation économe du territoire et des ressources, sécurité et qualité de vie pour la population

Action 2.1 : Remorque pédagogique HES-SO Vélo-Wallis

Contexte et pertinence

La HES-SO Valais-Wallis et la HEP-VS adapteront la remorque pédagogique itinérante mise sur pied dans le cadre du projet « J'me bouge pour l'énergie » à la thématique du vélo. Cette remorque serait dédiée à la réalisation d'expériences scientifiques en lien avec les matériaux cyclistes, le freinage et l'équilibre pour des classes des cycles d'orientation du Valais romand (CO) en couplant des séquences pédagogiques en classe avec des séquences pédagogiques dans ladite remorque qui sera déplacée de CO en CO.

Objectifs

- Renforcer la sensibilisation au développement durable dans la formation au niveau secondaire I
- Tester un modèle pédagogique innovant faisant participer les institutions de formation tertiaire.
- Promouvoir la mobilité douce

Indicateurs, suivi et réalisation

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation d'expériences scientifiques que les enfants pourront utiliser soit dans la remorque, soit dans la cour de récréation.
- Formation continue des enseignant-e-s concerné-e-s et mise à disposition de matériel pour les enseignant-e-s en vue de mener des cours pratiques en classe
- Customisation de la remorque pédagogique

Indicateurs de réussite

- Enquêtes de satisfaction
- Nombre d'élèves ayant participé

Public cible

Tous les élèves de 9CO à 11CO du Valais romand (environ 7'000 élèves)

Budget

Total :	102'000 CHF	Contribution PDD totale :	74'000 CHF	73%
2020 :	4'000 CHF	Contribution PDD 2021 :	4'000 CHF	100%

Porteurs

Service de l'enseignement (SE)

Partenaires

Service de la mobilité (SDM)

Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI)

Office cantonal du sport

Police cantonale

HES-SO Valais-Wallis

Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS)

Fédération cycliste valaisanne (FCVs)

Calendrier

2020 : Création des expériences et planification du tournus dans les classes

2020-2023 : Mise en place du matériel et cours

Action 2.2 : Vélobus

Contexte et pertinence

Le vélobus consiste à accompagner les élèves à l'école en vélo (selon le principe du pédibus). Parmi les craintes fréquentes de voir les jeunes enfants prendre le vélo, le manque de visibilité du cycliste isolé et l'impulsivité enfantine. Le vélobus répond à ces deux problèmes. Il représente une excellente alternative aux parents-taxis, tout en visant des objectifs de santé, d'autonomie progressive et de sensibilisation à la circulation routière.

Objectifs

L'objectif du projet consiste à financer le lancement d'un vélobus, sous forme d'action pilote, dans 6 communes du canton.

Indicateurs, suivi et réalisation

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place d'un vélobus dans 2 communes du Haut-Valais, 2 du Valais central et 2 du Bas-valais
- Formation des accompagnants et des enfants par Pro Vélo
- Répartition de 3 panneaux de signalisation indiquant les horaires le long du trajet
- Coordination entre les divers protagonistes par l'ATE (parents, accompagnants, communes, Pro Vélo)
- Planification des trajets les plus sûrs par l'ATE
- Les communes de Vétroz et Vionnaz se sont annoncées pour 2020/2021. Des séances ont eu lieu avec les représentants des communes, l'ATE et Pro Vélo. Considérant les problèmes rencontrés (COVID, difficultés dans la communication pour trouver des accompagnants et des enfants), les premières lignes ne pourront être créées avant 2021. Laurence Rausis va aider pour la communication aux parents.

Indicateurs de réussite :

- Statistiques du nombre d'élèves concernés
- Enquête de satisfaction auprès des parents/communes
- Données comparables d'une année à l'autre/d'autres
- Statistiques du nombre de nouvelles communes qui mettront sur pied un vélobus à la suite de ce projet pilote

Public cible

Bénéficiaires directs :

- Elèves des écoles primaires des 6 communes pilotes

Bénéficiaires indirects :

- Communes, parents

Budget

Total :	46'500 CHF	Contribution PDD totale :	46'500 CHF	100%
2021 :	15'500 CHF	Contribution PDD 2021 :	15'500 CHF	100%

Porteurs

Service de l'enseignement (SE)

Partenaires

Service de l'enseignement (SE)

Service de la mobilité (SDM)

Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI)

Office cantonal du sport

Police cantonale

HES-SO Valais-Wallis

Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS)

Fédération cycliste valaisanne (FCVs)

Sport handicap Valais

Calendrier

2020 : Présentation du projet aux communes intéressées, séances de coordination entre les partenaires, communication renforcée

2021 : Réalisation de lignes de vélobus à Vétroz et Vionnaz

2021/2023 : Réalisation de lignes de vélobus dans 4 autres communes valaisannes

Action 2.3 : ArtValais – Parcours de l'eau

Contexte et pertinence

Le Parcours de l'Eau du projet ArtValais vise à créer le premier parcours cantonal avec une thématique ciblée pour amener une offre culturelle inédite, gratuite et disponible tout au long de l'année, sur l'ensemble du territoire cantonal. Cette offre culturelle se base sur la création de nouveaux points d'intérêts grâce à des œuvres et des parcours d'art urbain réalisés par des artistes locaux, nationaux et internationaux autour du thème de l'eau. Destinée à la population locale comme aux visiteurs, elle vise à faire voyager le grand public à travers le Valais (au sens propre comme au figuré). La force de ce projet réside aussi dans la volonté d'ajouter de la valeur artistique et esthétique à de nombreux murs sans intérêt et d'attirer l'attention sur certains murs de bâtiments partiellement valorisés

Objectifs

- Créer un parcours d'art urbain sur l'ensemble du canton
- Ajouter de la valeur artistique et esthétique à de nombreux murs
- Valoriser les particularités culturelles locales et l'eau en tant que ressource naturelle
- Contribuer au développement touristique et potentiellement économique du canton
- Favoriser la cohésion sociale et des espaces de vie agréables

Indicateurs, suivi et réalisation

Réalisation :

Un jury local et international a pu être réuni pour sélectionner des artistes de renommée adéquats pour chaque œuvre. La venue d'artistes internationaux a été empêchée par la situation liée au COVID.

Plusieurs œuvres ont donc pu être réalisées en priorité par des artistes Suisses. En particulier, les communes de Veyras, Sierre, Vétroz, Fully et Savièse ont vu la réalisation d'œuvres adaptées à leur contexte.

Résultats :

Toutes les œuvres réalisées ont rencontré un grand succès auprès des médias et de la population.

Ces fresques offrent un dynamisme aux villes et villages en bénéficiant.

Les prochaines œuvres sont en cours de planification et plusieurs autorisations ont déjà été obtenues auprès des autorités compétentes.

Public cible

- Population locale
- Visiteurs
- Artistes
- Partenaires

Budget

Total :	3'178'240 CHF	Contribution PDD totale :	150'000 CHF	5%
2021 :	1'096'700 CHF	Contribution PDD 2021 :	75'000 CHF	

Porteurs

Service de la mobilité (SDM)

Partenaires

Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Service de la culture (SC)

Calendrier

Octobre 2020 : Communication large dans les médias

Novembre 2020 – Mars 2021 : Planification des œuvres pour 2021 et demandes d'autorisation

Mars 2021 – Septembre 2021 : Réalisation de la deuxième série d'œuvres

Action 2.4 : « L'aménagement des berges du Rhône comme opportunité face au changement climatique ? » - Le Rhône acclim'acteur.

Contexte et pertinence

Le Rhône acclim'acteur

Le projet présenté s'appuie sur une prévision scientifique : le Valais sera le canton suisse le plus touché par le réchauffement climatique. Ce phénomène, qui aura un impact sur la qualité de vie des habitants, nécessite d'être réfléchi et anticipé dès aujourd'hui. Le projet vise à amener le débat dans l'espace public : quelles opportunités offre le Rhône et l'aménagement de ses berges dans ce contexte de changement climatique ? Dans ce contexte, comment penser l'intégration et l'accessibilité du fleuve dans la plaine pour que la population puisse en profiter ? Ce projet veut sensibiliser les visiteurs au rôle que peut jouer le grand paysage, structuré autour d'un Rhône « acclim'acteur », pour la qualité de vie dans la plaine au 21^{ème} siècle.

Une exposition itinérante qui parle aussi à la nouvelle génération

Le projet consiste en une exposition itinérante prévue sur deux ans, dans six communes de plaine : Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey et dans neuf établissements scolaires (Collèges et ECC). Cette exposition sera accompagnée d'un dossier pédagogique destiné aux écoles, les jeunes étant les bénéficiaires des actions à entreprendre, mais aussi les acteurs de premier plan de cette adaptation au changement climatique (plus de détails sous « public cible »).

Une démarche participative innovante

L'exposition contiendra un volet participatif. Ce volet vise à consulter le public sur le projet d'aménagement des berges du Rhône et, plus largement, sur l'intégration paysagère du Rhône dans la plaine (sur la base du projet lauréat du concours MEP 2019). Cette démarche débouchera sur une feuille de route qui sera prise en compte dans le développement du projet des berges. Les résultats seront valorisés et communiqués aux visiteurs, mis à disposition des communes ainsi que des services cantonaux. Un bilan de la démarche participative sera également effectué.

Objectifs

1. **Susciter l'intérêt et le débat** sur les opportunités qu'offrent le **Rhône** et l'aménagement de ses berges dans un contexte de changement climatique.
2. **Sensibiliser la population et les communes** au rôle que peut jouer le grand paysage de la **plaine**, dont le Rhône constitue la colonne vertébrale, pour la qualité de vie au 21^{ème} siècle
3. **Co-construire le projet d'aménagement des berges** en intégrant l'avis du public dans le développement du projet

Indicateurs, suivi et résultats

Réalisations prévues et indicateurs

- Circulation de l'exposition en priorité dans les principales communes de plaine (6), ainsi que leurs habitants, soit ~96'000 personnes potentiellement atteignables.
- Circulation de l'exposition dans les 4 collèges (Spiritus Sanctus à Brigue, Lycée-collège des Creusets à Sion, Lycée-collège de la Planta à Sion et Lycée-collège de l'Abbaye à St-Maurice) et dans les 5 écoles de commerce et de culture générale (OMS de Brigue, ECCG de Sierre, ECCG de Sion, ECCG de Martigny et ECCG de Monthey), soit ~7000 élèves de 15 à 19 ans.

Résultats attendus et indicateurs

- **Objectif 1 (ci-dessus). Indicateur** : Nombre de visiteurs de l'expo, nombre d'établissements scolaires/de classes ayant participé sur le nombre sollicité, nombre de critiques/propositions émises via la démarche participative.
- **Objectif 2. Indicateur** : Nombre de communes adhérant au projet d'aménagement des espaces publics des berges en réalisant des aménagements ou des actions s'y inscrivant.
- **Objectif 3. Indicateur** : qualitatif ; adhésion du public à un projet co-construit.

Public cible

Cette exposition s'adresse aux habitants et habitantes du Canton, avec un focus sur les jeunes. La mobilisation de cette nouvelle génération lors des grèves pour le climat montre que cette préoccupation est centrale pour elle. Le public-cible visé sera les classes des quatre collèges valaisans, ainsi que des écoles de commerce et de culture générale (ECCG). Elle sera accompagnée d'un dossier pédagogique

utile pour la visite de l'exposition ainsi que du volet participatif. Les jeunes ciblés ayant 15-19 ans, c'est également l'occasion pour eux d'expérimenter les techniques actuelles de participation.

Budget

Total :	348'000 CHF	Contribution PDD totale :	103'000 CHF	30%
2021 :	69'000 CHF	Contribution PDD 2021 :	10'000 CHF	14%

Porteurs

OCCR3

Partenaires

- Le comité de suivi de la coordination « culture, formation et recherche – Rhône » qui réunit l'Office cantonal de la construction du Rhône, le Service de la culture, le Service de l'enseignement et la FDDM
- Le Service du développement territorial (SDT)
- Le service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP)
- La Fédération des communes valaisannes (FCV)
- L'EPAC
- L'Association Mémoire du Rhône
- BASE (groupement lauréat du projet d'aménagement des espaces publics) - mandat

Calendrier

2021 : élaboration du projet, attribution des mandats, montage de l'exposition et élaboration des dossiers pédagogiques scolaires, plan de communication

2022 : circulation de l'exposition dans 3 communes et 4 établissements scolaires yc démarche participative

2023 : circulation de l'exposition dans 3 communes et 4-5 établissements scolaires yc démarche participative, élaboration des produits issus de la démarche participative, communication finale

3. ENERGIE ET CLIMAT

Description : Valorisation des ressources énergétiques indigènes et renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement climatique

Action 3.2 : Communication liée à la promotion et au développement des motorisations alternatives pour la mobilité valaisanne

Contexte et pertinence

Le Conseil d'Etat a nommé un groupe de travail interdépartemental composé de plusieurs chef-fe-s de service pour élaborer un plan d'actions en lien avec la mobilité électrique et hybride. Ce dernier a retenu plusieurs mesures dont une visant à intensifier la communication et l'information émanant de l'Etat sur ce sujet. Dans la foulée des conclusions du groupe de travail, le projet déposé porte sur la communication de la mise en œuvre du catalogue de mesures adoptées. Une communication adéquate doit permettre d'augmenter l'efficacité des mesures proposées, par une sensibilisation des services de l'Etat, des communes, des professionnel-le-s et du grand public.

Objectifs

Accélérer le développement du marché des véhicules électriques et hybrides (plug-in) tout en s'assurant que l'énergie utilisée pour alimenter les véhicules soit issue de sources renouvelables et idéalement indigènes.

Indicateurs, suivi et résultats

Indicateurs

- Nombre de newsletters, communiqués de presse, articles rédigés par les services porteurs concernant la thématique
- Nombre de présences, interventions sur la thématique

Réalisation

- Mise en place d'un site internet relatif au soutien à la mobilité électrique et hybride plug-in
- Newsletter d'information aux professionnels de la branche automobile et électrique
- Communiqué de presse relatif aux primes pour les véhicules électriques et hybrides plug-in et les bornes de recharge

Résultats

- Pourcentage de véhicules électriques/hybrides neufs par rapport au total des véhicules neufs immatriculés dans l'année : 10% d'ici 2023

Public cible

- Professionnels de la branche
- Gestionnaires (acheteurs) de flottes de véhicules professionnels.
- Grand public, à savoir tous les propriétaires, usagers et usagères actuels et futur-e-s de véhicules thermiques habitant en Valais ou ayant une interaction étroite avec le canton. La communication s'adresse au moins aux propriétaires des plus de 270'000 voitures de tourisme à moteur thermique immatriculés en Valais.

Budget

Total :	Env. 7 mio. CHF	Contribution PDD totale :	180'000 CHF	2.5%
2021 :	70'000 CHF	Contribution PDD 2021 :	70'000 CHF	100%

Porteurs

Service de la circulation routière et de la navigation (SCN) avec le Service de la mobilité (SDM) et le Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH)

Partenaires

Service de l'environnement (SEN)

Service de la santé publique (SSP)

Service du développement territorial (SDT)
Autres services ayant des véhicules de service
Office fédéral des routes (OFROU)
Office fédéral des transports (OFT)
Fédération des communes valaisannes
Touring Club Suisse – Section Valais (TCS)
Union des professionnels suisses de l'automobile – Section Valais (UPSA)
Association suisse des transporteurs routiers – Sections valaisannes (ASTAG)
Médias locaux

Calendrier

2020 : Etablissement du plan Communication/ Lancement du programme incitatif/ Campagne d'information

2021-23 : Campagne d'information/ Financement des mesures incitatives/ Bilan

4. RESSOURCES NATURELLES

Description : Application du principe de précaution dans l'utilisation des ressources naturelles et valorisation de ces dernières pour une réduction de l'impact des activités humaines

Action 4.1 : Nature en ville et village

Contexte et pertinence

La perte de la biodiversité, les changements climatiques, mais aussi la croissance de la population sont des réalités qui engendrent des défis auxquels les pouvoirs publics doivent faire face. Du fait de la densité de leur milieu bâti, de la part élevée des surfaces imperméables et de l'insuffisance des espaces verts, les villes pourraient se transformer en « îlots de chaleur », induisant une diminution de la qualité de vie de leurs habitants. Une des fiches du Plan directeur cantonal (PDC) concerne la qualité des zones à bâtir. Cette fiche contient divers principes, tels que développer l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti existant en respectant la qualité de vie, maintenir et renforcer la nature et la biodiversité au sein des milieux urbanisés, aménager les espaces publics de manière à assurer leur convivialité. Le projet consiste en une analyse des bonnes pratiques en vue de l'élaboration d'une aide à la mise en œuvre dans les instruments de planification à l'échelle locale, régionale et cantonale. Une 2e étape opérationnelle visant à tester les outils au travers de 2 à 3 projets pilotes est également prévue.

Objectifs

- **Objectif à court terme** : réalisation d'une aide à la mise en œuvre dans les instruments de planification à l'échelle locale, régionale et cantonale et réalisation de 2 à 3 projets-pilotes avec des communes
- **Objectif à long terme** : mise en œuvre de nature en ville et village et traduction des bonnes pratiques dans les RCCZ et les PAZ (zones d'habitat, zones d'activités économiques, etc.)

Indicateurs, suivi et réalisation

Indicateurs de réalisations:

- publication d'une aide à la mise en œuvre à destination des acteurs publics et privés, réalisation de 2 à 3 projets-pilotes à adapter aux réalités territoriales diverses de notre canton (plaine, coteaux, espace urbain et rural, altitudes, pentes, etc.)
- réalisation de 2 à 3 projets-pilotes avec des communes

Indicateurs de résultats :

- Mise en application de la fiche C.2 du Plan directeur cantonal
- Intégration de dispositions spécifiques dans les RCCZ de 15 à 20 communes (articles-types, contenu des PAS, etc.)

Réalisation :

- élaboration en cours, par le mandataire (atelier Grept), du concept général sur la nature en ville et village et d'une aide de travail pour l'intégration de la nature dans les instruments de planification du territoire

Public cible

Bénéficiaires directs et indirects : pouvoirs publics (cantonaux et communaux), écoles, habitants, associations, bureaux spécialisés d'urbanisme

Budget

Total :	290'000 CHF	Contribution PDD totale :	145'000 CHF	50%
2021 :	100'000 CHF	Contribution PDD 2021 :	50'000 CHF	50%

Porteurs

Service du développement territorial (SDT)

Partenaires

Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP)

Antennes régionales
Ville de Sion
FDDM
Atelier Grept (mandataire)
Bureau d'étude pour le mandat information et sensibilisation (à déterminer)

Calendrier

2020 - 2021 : Réalisation de l'aide à la mise en œuvre

- juillet 2020 : mandat pour l'élaboration d'une aide de travail
- automne 2020 : présentation du travail
- 2021 : mandat information et sensibilisation

2022 - 2023 : désignation de communes pour la réalisation de 2 à 3 projets-pilotes

Action 4.2 : Promotion et sensibilisation sur les sols urbains

Contexte et pertinence

Les sols en zone urbaine et habitée ne sont souvent pas suffisamment préservés et valorisés. Ceci est dû principalement à un manque de sensibilisation sur les multiples fonctions qu'un sol urbain - non agricole - peut fournir, ainsi qu'à un manque de "savoir-faire" et compétence lors de chantiers, travaux, réhabilitations touchant au sol. Avec la pression croissante de développement urbain couplé aux enjeux du changement climatique, aux risques liés aux dangers naturels, à la perte de diversité biologique fragilisant la résilience de notre système vivant, nous n'avons plus le luxe de ne pas considérer, à notre échelle territoriale valaisanne, les sols urbains comme une ressource qu'il est nécessaire de protéger durablement.

Pour rappel, les principales fonctions d'un sol sont :

- Tampon absorbant des eaux de ruissellement lors de fortes précipitations et diminution du risque d'inondation
- Support pour la végétation permettant de réduire les îlots de chaleur urbains
- Support pour les loisirs, la détente et le sport
- Filtration et purification des eaux - régulation du cycle de l'eau
- Habitat pour une richesse insoupçonnée d'organismes vivants rendant à leur tour une multitude de services écosystémiques, ainsi que support pour toute forme de végétation
- Captage et stockage de CO₂ atmosphérique sous forme de carbone organique

De ce fait, la multifonctionnalité des sols est précieuse et doit être préservée et valorisée aussi dans l'espace urbain/habité. Comme le rappelle la Stratégie Sol Suisse, il s'agit de créer une meilleure "synergie entre la conservation des fonctions du sol et le développement d'une urbanisation de qualité à l'intérieur du milieu bâti". Pour ce faire, il est nécessaire de sensibiliser, d'informer, de former et d'accompagner tous les acteurs ayant un impact direct sur le sol en zones bâties/à bâtir.

Objectifs

- Conscientisation de la société civile valaisanne de l'importance et du rôle des sols (au-delà de la production agricole et sécurité alimentaire)
- Meilleure prise en considération et valorisation des sols en zones urbaines/habitées
- Développement d'un savoir-faire permettant de diminuer les atteintes physiques portées aux sols lors de chantiers de construction privés ou communaux.

Indicateurs, suivi et résultats

Réalisations prévues et indicateurs

- Campagne de sensibilisation et d'information axée sur les rôles et fonctions du sol urbain destinée au grand public (animation audio-visuelle, communiqué de presse) (indicateurs : nombre de « vue » de l'animation)
- Développement d'un outil d'aide à l'exécution pour la manipulation, préservation et réhabilitation du sol en zones urbaines, accompagné si possible d'ateliers pratiques (indicateurs : nombre d'ateliers, mesure de la diffusion de l'outil)

Résultats attendus et indicateurs

- Conscientisation des rôles et fonctions des sols et l'importance de les préserver (indicateurs : enquête auprès des acteurs identifiables ayant bénéficiés des réalisations ci-dessus)
- Meilleures prises en considération des sols et de leur remise en état lors de chantiers de construction privé ou d'aménagement urbain (indicateurs : nombre de cas d'aménagement de sol enrichi en carbone organique)

Public cible

Secteur public : communes

Secteur privé : entreprises de construction et génie civil, bureaux d'études, architectes, etc.

Société civile : population valaisanne et tout particulièrement les propriétaires de terrain à bâtir/bâti

Budget

Total :	62'000 CHF	Contribution PDD totale :	30'000 CHF	48%
2021 :	62'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	30'000 CHF	48%

Porteurs

Service de l'environnement (SEN)

Partenaires

Service du développement territorial (SDT)

Communes (à définir)

Calendrier

Jan. – avr. 2021 : attribution des mandats au bureau spécialisé en pédologie et à une agence de communication audio-visuelle, développement des outils.

Avr. – oct. 2021 : réalisation des ateliers pratiques, diffusion des outils, communication.

Nov. – déc. 2021 : finalisation et évaluation de la réussite du projet, rapport d'activité et piste pour la suite.

Action 4.3 : Inselfosten – En jaune et noir

Contexte et pertinence

Le projet Inselfosten consiste à installer des ruches à proximité de l'infrastructure routière cantonale afin de favoriser la biodiversité et de sensibiliser à sa prise en compte dans la gestion des bas-côtés et talus des infrastructures de mobilité cantonales.

Objectifs

- Favoriser le potentiel apicole des bas-côtés des routes
- Sensibiliser les collaborateurs à la composante biodiversité dans l'entretien des infrastructures de mobilité

Indicateurs, suivi et résultats

Réalisations prévues et indicateurs

- **Réalisation** : installation de ruches à proximité de routes cantonales
Indicateurs : nombre de ruches installées
- **Réalisation** : cours de sensibilisation à l'aspect biodiversité des bas-côtés des routes
Indicateurs : nombre de cours dispensés

Résultats attendus et indicateurs

- **Résultat** : production de miel
Indicateur : kg de miel produit
- **Résultat** : collaborateurs sensibilisés à la thématique de la biodiversité
Indicateur : nombre de collaborateurs sensibilisés

Public cible

Bénéficiaires directs : cantonniers

Bénéficiaires indirects : collaborateurs du service (par l'achat de miel)

Budget

Total :	68'000 CHF	Contribution PDD totale :	20'000 CHF	29%
2021 :	37'000 CHF	Contribution PDD 2021 :	10'000 CHF	27%

Porteur

Service de la mobilité (SDM)

Partenaires

Service cantonal de l'agriculture (SCA)

Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP)

Bureau spécialisé pour un accompagnement technique/scientifique

Calendrier

Automne 2020 - Hiver 2021: Planification

Printemps 2021 - Automne 2022 : Déploiement des ruches et production

5. SYSTÈME ÉCONOMIQUE

Description : Concentration sur une croissance qualitative pour assurer une prospérité de la population sans dépassement des limites écologiques

Action 5.1 : Portail de promotion des entreprises exemplaires

Contexte et pertinence

Il est actuellement très difficile pour un-e privé-e ou un maître d'œuvre de vérifier la probité d'une entreprise. Ce projet vise à la mise en place d'un portail de promotion des entreprises exemplaires, permettant à tout un chacun d'attribuer des travaux à des entreprises qui garantissent le respect des conditions de travail et de santé/sécurité à leurs collaborateurs-trices.

Objectifs

- Assurer le maintien et le développement des conventions collectives, la surveillance du marché du travail et, en cas d'observation de sous-enchère abusive, la prise de mesures d'accompagnement ciblées, négociées avec les partenaires sociaux (patronaux et syndicaux)
- Lutter contre les concurrences déloyales, notamment en soutenant, là où cela est possible, l'attribution des marchés aux entreprises locales exemplaires
- Mettre à disposition des privés les informations permettant d'attribuer des travaux à des entreprises exemplaires, dans l'intérêt de la durabilité de notre économie

Indicateurs, suivi et réalisation

Indicateurs de réalisation : mise en ligne (web) d'un portail permettant aux entreprises respectant les conditions de travail et de santé/sécurité de mettre en avant leurs compétences «métier».

Indicateur de réussite : nombre de consultation du portail internet et nombre de nouvelles inscriptions d'entreprises sur le portail

Suivi : En raison des priorisations bouleversées en lien avec la pandémie COVID, le projet n'a pas pu démarrer avant l'automne. Le mandat devrait être octroyé dans la première partie du dernier trimestre et le travail du mandataire avancer avant la fin de l'année 2020.

Public cible

Entreprises valaisannes (déjà 1'200 inscriptions sur les listes permanentes), privé-e-s et maîtres d'œuvres souhaitant attribuer des travaux aux entreprises responsables

Budget

Total :	100'000 CHF	Contribution PDD totale :	60'000 CHF	60%
2021 :	100'000 CHF	Contribution PDD 2021 :	60'000 CHF	60%

Porteurs

Service de la protection des travailleurs et des relations du travail (SPT)

Partenaires

Associations professionnelles, associations syndicales, Chancellerie de l'Etat du Valais, Service cantonal de l'informatique.

Calendrier

Octobre 2020 : kick-off interne et attribution d'un mandat

Novembre 2020 – Décembre 2020 : réalisation de la page web par le mandataire retenu

Janvier-Février 2021 : intégration au système informatique existant et mise en production

Action 5.2 : Way to Excellence : le Valais en route vers l'économie positive

Contexte et pertinence

L'économie positive rassemble, par définition, toutes les entités qui souhaitent être utiles aux générations suivantes. Une entreprise positive doit, au-delà du profit et des salaires, créer des services utiles à la collectivité présente et future. En particulier, elle doit s'intéresser à améliorer la qualité et la durabilité de son environnement écologique et social.

Après avoir inoculé le virus de la qualité et du développement durable dans une multitude d'entreprises et d'institutions valaisannes, l'Association des entreprises Valais excellence et la HES-SO Valais-Wallis, en partenariat avec la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM), souhaitent être un moteur de développement du territoire qui conduira vers une mutation économique souhaitable.

Les 220 entreprises certifiées Valais Excellence montrent la voie en incarnant les valeurs centrales qui font le label : l'excellence, l'humain, l'action ainsi que le bien-être. A travers le Living Lab de l'économie positive, les deux entités souhaitent rester un exemple dans la mise en œuvre du développement durable sur un territoire. Pour ce faire, elles souhaitent offrir des solutions nouvelles, complémentaires et durables afin qu'un plus grand nombre d'entrepreneurs trouvent des raisons et des outils pour s'engager et valoriser leur impact sur le territoire. Ce projet vise donc à pousser les entreprises à s'aligner aux objectifs de l'Agenda 2030, en les motivant à travailler sur les 3 piliers du développement durable ainsi que sur leur responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Le Living Lab de l'économie positive vise à :

- soutenir de manière concrète les entreprises dans la transformation de leur culture et de leur modèle économique (accompagnement, ateliers, masterclasses, etc.) ;
- créer une interface favorisant la mise en relation entre l'académie et les entreprises. De nombreuses entreprises sont aujourd'hui prêtes à ouvrir leurs portes aux étudiants et chercheurs, afin que ceux-ci puissent profiter d'une mise en œuvre concrète des connaissances sur le terrain.
- mobiliser les citoyens en leur mettant à disposition des espaces de réflexion, d'expérimentation et de création dont la vocation est d'inspirer le débat public.

Objectifs

- Impliquer les entreprises dans la mise en application de l'Agenda 2030
- Offrir une nouvelle solution d'évaluation/certification par l'impact
- Elargir les modes de reconnaissance du niveau "Valais Excellence" à d'autres référentiels.
- Faire évoluer le référentiel "Valais Excellence" pour être en adéquation avec la démarche relative à la Marque Valais
- Faire évoluer le système de certification vers plus de valeur ajoutée (digitalisation)
- Offrir des solutions supplémentaires pour les organisations déjà certifiées "Valais Excellence" (réorienter les entreprises vers des critères d'impact)
- Animer et faire grandir la communauté d'entreprises responsables
- Développer des interactions entre parties prenantes : publiques, entreprises, académiques et privés
- Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de solutions innovantes au sein des entreprises
- Influencer la communauté/la société pour un Valais plus durable et inclusif (promouvoir l'innovation sociale et sociétale)
- Renforcer la sensibilisation, la communication et la formation continue dans le domaine du développement durable

Indicateurs, suivi et résultats

Indicateurs :

- Offre d'une nouvelle voie de certification
- 250 entreprises labellisées Valais Excellence en 2022

- 250 entreprises sensibilisées (100%) aux notions du développement durable et aux objectifs de l'Agenda 2030 (newsletters, communications diverses, etc.)
- 10 entreprises labellisées Valais Excellence, par la nouvelle voie, en 2022

Résultats escomptés :

- 10 events (ateliers, masterclass, conférences) (entre 2021 et 2023)
- 20% des entreprises membres ayant participé à au moins un event organisé par le Living Lab
- 5 articles publiés dans des journaux scientifiques (entre 2021 et 2023)
- 7 travaux de bachelor sur les thématiques d'entreprises positives (entre 2021 et 2023)

Public cible

- Les entreprises issues de la Marque Valais, ayant déjà initié des réflexions sur les thématiques du DD et de la RSE.
- 220 Entreprises actuellement labellisées Valais Excellence, à la recherche de nouvelles solutions et désireuses de poursuivre leurs démarches d'amélioration continue.
- L'Etat du Valais qui bénéficie d'un outil clé en main pour l'application des objectifs de l'Agenda 2030 au cœur de l'économie du canton.
- La société civile qui bénéficie des externalités positives induites par les démarches durables de ses entreprises.
- Le système économique valaisan qui se voit redynamisé grâce aux différentes synergies publiques-privées-citoyennes.
- Les entreprises valaisannes qui bénéficient d'une plateforme d'échange et d'un bassin de bonnes pratiques sur l'économie positive.
- Les étudiants qui peuvent être davantage mis en contact avec le monde professionnel et inversement.
- La société civile qui bénéficie des "outputs" générés par les projets et partenariats issus du Living Lab.

Budget

Total :	597'740 CHF	Contribution PDD totale :	221'000 CHF	37%
2021 :	199'200 CHF	Contribution PDD 2021 :	30'000 CHF	15%

Porteurs

Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI)

Partenaires

Association des entreprises Valais excellence (AEVEX)

HES-SO Valais Wallis

Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)

6. FORMATION, RECHERCHE, INNOVATION

Description : Renforcement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour assurer la résilience et la capacité d'adaptation des individus et de la société

Action 6.1 : « Objectif Terre »

Contexte et pertinence

La prise en compte des changements environnementaux est désormais essentielle pour penser et agir pour le développement de la société. Cependant, le plus souvent ces problèmes ne sont présentés que de manière partielle et lacunaire, centrés sur des thématiques spécifiques. Ce point de vue se situe à l'opposé de ce qui nécessiterait d'être entrepris dans un environnement par essence systémique, où il est nécessaire d'aborder un problème en considérant simultanément de multiples facteurs. Le thème de l'Anthropocène présente l'avantage de proposer une vision transversale, englobante et distanciée des problématiques environnementales. Ce projet vise à concevoir, promouvoir et faire circuler dans les écoles du secondaire II post-obligatoire et les écoles professionnelles du Valais une exposition pluridisciplinaire sur le thème de l'Anthropocène. Il se situe à mi-chemin entre une ressource pédagogique qui serait produite par un centre de formation et une exposition produite par un musée.

Dans le cadre de cet appel à projet, sur la base du montant obtenu, l'objectif est de produire un site internet intégrant les ressources pédagogiques relatives aux thèmes de l'exposition. Ce travail est réalisé en collaboration avec des enseignants du canton de diverses disciplines et établissements de l'enseignement post-obligatoire. Ce site fonctionnera à la fois de manière autonome, comme ressource pédagogique, et comme ressources liée à l'exposition lors que celle-ci sera réalisée.

Objectifs

- Offrir une approche systémique des problématiques, en mettant à profit diverses approches disciplinaires
- Permettre aux élèves de comprendre les enjeux sociétaux et culturels relatifs aux problématiques environnementales
- Développer un esprit critique par rapport aux comportements et habitudes des élèves
- Fournir des éléments de réflexion permettant aux élèves de faire leurs choix pour minimiser les impacts sur l'environnement et réfléchir à de potentielles solutions
- Fournir des éléments d'analyse pertinents dans l'établissement de facteurs de succès pour un projet muséal conçu pour des adolescents en contexte scolaire

Indicateurs, suivi et réalisation

Indicateurs de réalisations

Sensibilisation de 10'000 élèves sur l'ensemble du territoire valaisan durant 2 ans. Ultérieurement, l'exposition circulant en Suisse, entre 50'000 et 70'000 élèves pourraient y avoir accès.

Indicateurs de résultats

Des enquêtes de satisfaction auprès d'élèves et d'enseignant-e-s seront également menées dès la première mise en place de l'exposition afin d'optimiser les aspects pratiques et d'améliorer les aspects motivationnels.

Les objectifs pédagogiques seront évalués par la HEP-VS dès les premiers usages de l'exposition au moyen de travaux de master. Ces travaux intégreront des observations relatives aux compétences transversales reprises du PER.

Public cible

Elèves du secondaire II postobligatoire

Budget

Total :	307'000 CHF	Contribution PDD totale :	224'000 CHF	72%
2021 :	158'500CHF	Contribution PDD 2021 :	108'500 CHF	68%

Porteurs

Service de la culture (SC) et HEP-VS (DEF)

Partenaires

Mandataires

Calendrier

2019-2021 Travail pédagogique avec les enseignants, production des ressources pédagogiques et implémentation dans le site internet.

2021-2022 Production de l'exposition

2022-2023 Exploitation de l'exposition sur le territoire valaisan. Recherche de fonds pour exploitation ultérieure sur le territoire national.

Action 6.2: Optimisation qualitative et quantitative du réseau valaisan d'écoles en santé et durables

Contexte et pertinence

Le Réseau valaisan d'écoles en santé et durables (RE21) a été créé en 2012, dans le Valais romand, et s'est étendu au Haut-Valais dès 2016. Il consiste à d'apporter un soutien structurel, méthodologique et de mise en réseau des écoles souhaitant initier des projets à moyen-terme en lien avec le développement durable et la santé. Avec à ce jour plus de 50 écoles valaisannes labellisées, le RE21 est l'un des plus actifs de suisse.

Objectifs

Le projet a pour objectif d'optimiser qualitativement et quantitativement le RE21 afin de pouvoir répondre à toutes les nouvelles demandes d'adhésion et d'assurer un suivi de qualité de toutes les écoles membres du réseau.

Indicateurs, suivi et résultats

Réalisations prévues et indicateurs

- Augmentation du nombre d'écoles cantonales labellisées, aussi bien au niveau de la scolarité obligatoire que du secondaire II, en particulier dans le Haut-Valais.
- Mise sur pied de groupes santé au sein des écoles labellisées et évaluation des besoins et des moyens pour y parvenir.
- Renforcement du suivi des écoles labellisées.
- Amélioration de la santé et du bien-vivre ensemble des écoles valaisannes par la réalisation de projets durables de qualité y relatifs.

Résultats attendus et indicateurs

- 3 nouvelles écoles labellisées dans le Haut-Valais, 3 journées du réseau des écoles haut-valaisannes répondant aux thèmes prioritaires du moment.
- Mise en réseau des écoles labellisées dans le Haut-Valais pour augmenter les synergies en lien avec les projets.
- Soutien à la labellisation de la filière HES en santé.
- Consolidation du nombre d'écoles qui renouvellent leur labellisation.
- Evaluation par Promotion Santé Valais des projets mis sur pied par les écoles.

Public cible

Le RE21 cible les élèves, les enseignant-e-s ainsi que les directions et le personnel administratif des écoles.

Budget

Total :	390'000 CHF	Contribution PDD totale :	49'000 CHF	12.6%
2021 :	130'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	11'000 CHF	8.5%

Porteurs

Service de l'enseignement (SE)

Partenaires

Promotion Santé Valais (PSV)
Service de la formation professionnelle (SFOP)
Service de la santé publique (SSP)

Calendrier

2021

- Recrutement d'un nouvel établissement scolaire dans le Haut-Valais avec analyse des besoins, mise en place d'un groupe santé et définition du projet sur 3 ans.
- Organisation d'une journée du réseau pour les écoles du Haut-Valais. Avec le Copil cantonal, définition du thème, recherche des intervenants et des ateliers.
- Suivi des écoles déjà labellisées (idem dans la partie francophone) et renouvellement des conventions.

2022 -2023 : idem 2021

Action 6.3 : Gletsch 2030

Contexte et pertinence

GLETSCH 2030 – 100% durabilité - est un lieu de sensibilisation au développement durable, destiné aux employés de l'administration cantonale avec un potentiel d'extension aux communes valaisannes et à l'administration publique de toute la région alpine.

GLETSCH 2030 a lieu chaque année dans un lieu symbolique du canton, berceau du Glacier du Rhône et témoin de la modification de notre environnement. Les trois dimensions du développement durable y sont clairement perceptibles : l'environnement (changement du paysage lié au réchauffement climatique), l'économie (impact sur les infrastructures, sur le tourisme, sur l'agriculture) et la société (identité, mémoire collective, santé, mobilité, migration). Le projet durera 10 ans et s'appuie sur un projet pilote réalisé à l'été 2020.

GLETSCH 2030 induit une coopération interdisciplinaire et bilingue au sein de l'administration cantonale. Il s'agit de développer davantage les "soft skills", tels que le développement des compétences professionnelles, méthodologiques et communicatives. La vision est à terme l'implémentation d'un changement de culture au sein de l'administration cantonale vers plus de durabilité (un 100% souhaité). Il s'agit de développer une sensibilité pour les sujets et les problèmes qui dépassent le cadre de sa propre discipline. Les synergies seront davantage exploitées et les formes directes de coopération encouragées.

Objectifs

- « Mindsetting » durabilité pour les employés de l'administration cantonale et le développement d'une culture « durable » (avec la possibilité d'étendre cette démarche à d'autres groupes cibles).
- Grâce à de vastes mesures de sensibilisation, le canton se positionne comme pionnier dans une région symbolique en matière de durabilité en Suisse et dans l'arc alpin d'ici 2030.
- Les principes développés sont l'orientation vers la pratique, la valorisation des employés et de leurs idées ainsi que la mise en œuvre de ces dernières (« bottom up »), la mise en réseau des employés et le suivi des effets de GLETSCH 2030.
- GLETSCH 2030 vise à permettre une mise en œuvre rapide, efficace, effective et professionnelle des nouvelles exigences de la société en rapport avec la durabilité et à partager les données scientifiques aux administrés.

Indicateurs, suivi et résultats

Réalisations prévues et indicateurs

- L'élément clé est une action de sensibilisation d'un jour et demi à trois jours, au cours de laquelle les employés de tous les services et indépendamment de la classification hiérarchique se familiarisent ensemble et ouvertement avec l'idée de durabilité ou approfondissent leur connaissance de celle-ci (indicateur - participants de tous les services) ;
- Mixité du public - Chaque groupe réunit des participants de différents services, niveaux hiérarchiques, langues, sexe (indicateur - indicateur de mixité).

Résultats attendus et indicateurs

- Chaque participant développe un projet ou une idée de projet qui est collecté et commenté (indicateur - collecte d'idées de projet) ;
- La constitution d'une communauté articulée autour des idées de projets durables (indicateur – projets récompensés).

Public cible

Collaborateurs de l'administration cantonale

Budget

Total :	745'000 CHF	Contribution PDD totale :	223'500 CHF	30%
2021 :	260'000 CHF	Contribution PDD 2021 :	78'000 CHF	30%

Porteurs

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, Service de la mobilité, Vincent Pellissier, Ingénieur cantonal.

Département de l'économie et de la formation, Sophia Dini, Déléguée à l'économie et l'innovation

Partenaires

Groupe de travail cantonal : P. Venetz (DHDA), V. Pelissier (DFM), E. Bianco (DWTI), A.-C. Sutermeister (DK), J-P. Lonfat (DU)

Groupe de travail privé : Céline Guibat et Carole Pont (Mijong) avec Rolf Wilk (Hes-so Valais/Wallis, ITO)

Experts externes : Jeanette Beck (Ecos), Daniel Wiener (Ecos) / Anton Ruppen

Calendrier

Phase 1 (2021)	Précision des conditions de participation
Phase 2 (2021)	Clarification de la structure du parrainage
Phase 3 (2021 - 23)	Communication
Phase 4 (2021)	Concept de monitoring de la durabilité
Phase 5 (2022 - 23)	Planification du rafraîchissement des connaissances transmises
Phase 6 (2021 - 23)	Mise en œuvre annuelle
Phase 7 (2023)	Achèvement du projet et bilan

7. LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Description : Réduction des risques de précarité et garantie du minimum vital pour tou-te-s

Action 7.1 : Potager institutionnel

Contexte et pertinence

Dans le passé, la plupart des institutions comme les hôpitaux ou orphelinats disposaient d'un jardin potager qui assurait une partie de leur approvisionnement en légumes et fruits frais. Avec le temps, cette pratique a été abandonnée et, ce faisant, des postes de travail « petites mains » ont également disparu. L'idée du projet est de relancer cette pratique, en occupant des personnes au bénéfice de l'aide sociale.

Objectifs

- Les pensionnaires de l'institution ont accès à une nourriture produite localement dans des conditions durables.
- Les bénéficiaires de l'aide sociale engagés dans le projet voient leur situation personnelle s'améliorer.
- La facture sociale est réduite au niveau global (NB : une évaluation pointue réalisée par la HES-SO Valais-Wallis au sujet d'un programme d'insertion sociale a conclu à un « retour sur investissement » important pour des mesures apparentées à ce projet).

Indicateurs, suivi et résultats

Tous les partenaires ont été identifiés et ont donné leur accord.

Le potager est en cours d'installation sur deux emplacements.

Les premiers participants au programme d'insertion ont été accueillis en septembre.

Public cible

- Personnes à l'aide sociale engagées dans le projet
- Pensionnaires des institutions impliquées
- Collectivités publiques impliquées

Budget

Total :	292'000 CHF	Contribution PDD totale :	292'000 CHF	100%
2021 :	157'470 CHF	Contribution PDD 2021 :	157'470 CHF	100%

Porteurs

Service de l'action sociale (SAS)

Partenaires

Association les Mains Vertes
Ville de Sion
Bourgeoisie de Sion
CMS du Valais central
Cité Printemps
Foyer la Tour (EMERA)
Service cantonal de l'agriculture (SCA)

Calendrier

2020 : Elaboration

2021 : Mise en place

2022 : Exploitation

8. COHÉSION SOCIALE ET ÉGALITÉ DES GENRES

Description : Réduction de tous types d'inégalité, promotion de l'égalité des chances et développement de perspectives d'avenir pour chacun-e dans une société ouverte et respectueuse des identités

Action 8.1 : Promotion de la mixité sociale de la petite enfance

Contexte et pertinence

Au niveau cantonal, il n'y a à ce jour aucune exigence formulée quant à la préparation des enfants à leur entrée dans le milieu scolaire. L'Agenda Intégration Suisse du Secrétariat d'Etat aux Migrations exige comme objectif prioritaire que 80% des enfants issus de l'asile maîtrisent les bases de la langue avant l'entrée à l'école (1H). De même, l'apprentissage de la langue pour les parents est fondamental dans le processus d'intégration. Dans le contexte actuel, les parents d'enfants en bas âge accèdent difficilement aux cours de langue et les enfants allophones âgés de 0-4 ans intègrent l'école sans préparation préalable tant linguistique que sociale. Fondé sur le principe de l'égalité des chances pour les parents et les enfants, le projet permettrait aux parents avec enfants en bas âge de bénéficier d'un cours de langue. Le contenu et le format de ces cours encouragent les échanges et l'intégration (rencontre dans les espaces publics ou dans les Maisons vertes, discussions axées sur des aspects concrets du quotidien comme par exemple la gestion des déchets, etc.). La mixité sociale est fondamentale à l'égalité des chances, raison pour laquelle la structure s'ouvrirait aux habitants de la région.

Objectifs

- Intégration des enfants et parents allophones facilitées
- Les enfants commençant la 1H ont acquis les bases de la langue de leur région (Valais romand).
- Les enfants commençant la 1H possèdent les compétences sociales pour interagir en milieu scolaire.
- Les relations entre le milieu scolaire et les parents sont facilitées.
- L'intégration en milieu scolaire permet une meilleure prise en charge de la part des enseignant-e-s.

Indicateurs, suivi et réalisation

Les milieux scolaires et éducatifs évaluent les capacités langagières et comportementales des enfants ayant participé au projet. Les formateurs en langue attestent du niveau de langue atteint par les parents.

A fin septembre 2020 :

- Locaux trouvés (en cours d'aménagement).
- Préparation par les référentes pédagogiques d'un dossier support pour le projet.
- Formateur langues en cours de recrutement.
- Recherche de participant-e-s en cours (8 enfants, 8 parents).
- Lancement prévu en janvier 2021 (1er groupe).

Indicateur de réalisation : 38 modules par groupe, organisés à travers un cours de langue pour les parents, un atelier éveil à la vie scolaire pour les enfants et une animation commune parents/enfants à vocation intégrative.

Indicateur de résultat : 24 participants (parents et enfants) voient leur intégration sociale nettement améliorée après avoir suivi la mesure.

Public cible

- Enfants 0-4 ans (projection : 16 enfants par année scolaire repartis sur 2 groupes)
- Parents (projection : 16 adultes repartis sur 2 groupes)
- Enseignant-e-s de l'école
- Familles des enfants

Budget

Total :	628'600 CHF	Contribution PDD totale :	491'960 CHF	78%
2021 :	150'400 CHF	Contribution PDD 2021 :	116'240 CHF	77%

Porteurs

DSSC, SPT

Partenaires

Service de l'enseignement (SE)

Service cantonal de la jeunesse (SCJ)

Elodie Seppey, indépendante, expertise du projet

Centre de formation du Botza / OASI

Foyers d'hébergement collectif / OASI

Calendrier

2020-2023 : Mise en place des cours et réalisation

Action 8.2 : Médiation interculturelle : coordination

Contexte et pertinence

L'Office cantonal de l'asile est chargé de l'accueil des requérant-e-s d'asile et de leur encadrement. L'un des moyens de l'Office pour remplir sa mission est la collaboration étroite avec les « personnes ressources ». Ces personnes sont des membres des communautés reconnus d'une part par ces dernières et, de l'autre, bien intégrés. Alors que l'Office travaille de façon informelle depuis de longues années avec des personnes ressources, il a constitué en mars 2018 un groupe de travail, le groupe Médiation interculturelle. La mission de ce groupe était de réfléchir à comment dresser un pont entre les prestataires (Office de l'asile) et les bénéficiaires des prestations, par le truchement de la collaboration avec les personnes ressources. L'objectif du projet est, par la coordination et la formalisation de la collaboration avec les personnes ressources, de générer une communication fluide et efficace, dans le respect de la philosophie de l'Office de l'asile et des valeurs du Service de l'action sociale, entre le prestataire et le bénéficiaire de la prestation, afin d'optimiser la fourniture des prestations fondamentales de l'Office de l'asile et de favoriser l'intégration des personnes.

Objectifs

- Valorisation des personnes ressources
- Développement de synergies avec les partenaires externes
- Formation des personnes ressources
- Soutien aux personnes ressources

Indicateurs, suivi et réalisation

Indicateurs de réalisation - Au 31.12.2020

- 30 personnes ressources ont suivi la formation annuelle : formation 2020 (2 jours) reportés à 2021 à cause de la pandémie Covid-19.
- 20 personnes ressources ont participé à la journée annuelle d'échange et de remerciement : journée d'échange 2020 (1 jour) reportée à 2021 à cause de la pandémie Covid-19.
- 6 soirées d'information ont été organisées par les personnes ressources : mandat spécial pandémie Covid-19, 4 communautés (Erythrée, communauté arabophone, Somalie et quelques pays d'Afrique).
- 100 membres des communautés ciblées ont suivi les soirées d'information : mandat spécial, 300 personnes touchées.

Indicateur de résultats - Au 31.12.2020

- Les $\frac{3}{4}$ des personnes ressources qui ont suivi la formation annuelle savent répondre au $\frac{3}{4}$ des questions des membres des communautés : repoussé à 2021 à cause de la pandémie Covid-19.
- $\frac{3}{4}$ des personnes ressources qui ont suivi la formation et participé à la journée d'échange annuelles connaissent leur interlocuteur de l'Office de l'asile et s'adresse systématiquement à lui : les 6 personnes ressources actives dans le cadre du mandat spécial Covid-19 et 1 autre personne ressource s'adressent systématiquement au bon interlocuteur.
- L'Office de l'asile a des pistes novatrices pour résoudre des problématiques connues depuis longtemps :
 - Piste 1 : engagement d'interprètes communautaires aux moments pertinents (voir Agenda Intégration Suisse (AIS) : outcomes/réalisations I, II et IX, relatifs à la primo-information et à l'évaluation du potentiel) ; cette piste découle des rapports d'activités faits par les personnes ressources à l'Office de l'asile ;
 - 2020 : identification de ces moments
 - 2021 : développement des contacts avec le réseau des professionnels de l'interprétariat communautaire et orientation de la stratégie interne à l'Office.
 - Piste 2 : élargissement du mandat des personnes (appui individuel aux collaborateurs OASI hors mandat d'interprètes communautaires)

Piste 3 : renforcement de la collaboration avec le tissu associatif local

Piste 4 : renforcement du réseau associatif local des migrants

Piste 5 : développement du réseau avec les collectifs religieux concernés (musulman, chrétien orthodoxe notamment)

Piste 6 : diffusion accrue et ciblée de l'information aux structures bénévoles de l'existence du projet

- L'Office de l'asile a identifié des problématiques spécifiques jusqu'ici peu ou pas connues, liées aux communautés :
Communauté Erythréenne :
Problématique des enfants malades (autisme notamment) et attitude des parents face à cette situation.
Problématique des mères seules (isolement)
- L'Office de l'asile a des pistes pour résoudre les problématiques susmentionnées : formation des personnes ressources par les spécialistes du domaine concerné, intensification des moments d'information aux communautés par les personnes ressources, renforcement du coaching des personnes ressources
- Toutes les personnes ressources engagées ont reçu un salaire juste : 7 personnes ressources ont travaillé, les 7 ont reçu un salaire juste

Public cible

Bénéficiaires directs

- 1'300 migrants du secteur de l'asile

Bénéficiaires indirects

- Tous les requérants d'asile en général (env. 4'000 personnes en Valais)
- Etrangers (env. 70'000 personnes)
- Population valaisanne (env. 370'000 personnes)

Budget

Total :	280'000 CHF	Contribution PDD totale :	200'000 CHF	50 %
2021 :	80'000 CHF	Contribution PDD 2021 :	80'000 CHF	100%

Remarque : Demande déposée en septembre 2020 auprès de la DSOP pour demander une augmentation du budget

Porteurs

Service de l'action sociale (SAS)

Partenaires

Service de la population et des migrations (SPM) (Intégration)

Communes valaisannes

Communautés de migrants

Associations et structures diverses (Espace interculturel Sierre, Centre Suisse immigrés, Maison du Monde de Monthey, OSEO, etc.),

Communautés religieuses

Calendrier

2020-2023 : réalisation

Action 8.3 : Toiles de vie : Migrants, personnes au bénéfice de l'aide sociale et en situation de handicap : porteurs de savoirs, source d'enrichissement.

Contexte et pertinence

Des acteurs et actrices multiples des domaines social, économique et culturel s'allient pour ranimer la filière de production textile en Valais, en s'appuyant sur les savoirs toujours vivaces des femmes migrantes. L'objectif de ce projet –orienté vers la promotion touristique du Canton, est de revaloriser l'artisanat, avec des pièces à haute valeur ajoutée, uniques et authentiques. Cette start-up se déclinera ensuite dans d'autres domaines artisanaux, *i.e.* vitrail, papeterie, bois.

Objectifs

- Doter les bénéficiaires d'outils leur permettant d'accéder à terme à l'autonomie financière.
- Revaloriser le travail textile artisanal traditionnel du Valais, en le fusionnant aux traditions centenaires portées par des femmes migrantes.
- Redynamiser le commerce textile artisanal et artistique en Valais
- Répondre au besoin d'intégrer socialement et économiquement les femmes candidates ou réfugiées, au bénéfice de l'action sociale ou en situation de handicap.
- Répondre à la demande croissante de produits locaux, uniques et durables.
- Articuler cette réponse depuis la production jusqu'à la vente (élevage d'espèce lainières, culture de fibres végétales endémiques, cueilleurs-euses d'espèces natives source de teintures).

Indicateurs, suivi et réalisation

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un espace de formation pour des activités créatives • Elaboration de produits textiles équitables • Revitalisation de la production textile valaisanne • Enrichissement de la tradition textile locale avec le tissage d'Orient et d'Afrique. du commerce artisanal et touristique valaisan 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 femmes formées par année scolaire/atelier • 3 femmes ayant entrepris une production à la maison, en 2023 ; 6 en 2024 et/ou • 2 associations de femmes constituées en 2023; 5 en 2024 • 1 éleveur/se de moutons/chèvres, 1 producteur-trice de fibres végétales et 1 producteur-trice de teintures végétales devenus fournisseur-sse-s de matières premières en 2023 • Présence dans les marchés locaux et de saison • Taux d'écoulement de marchandise autour de la moyenne des boutiques touristiques en 2023/24

Public cible

Personnes migrantes, personnes bénéficiant de l'aide sociale et/ou en situation de handicap ; manufacture textile valaisanne, écoles de couture et de design du Valais ; éleveurs-euses d'espèces lainières et cultivateurs-trices de fibres végétales

Budget

Total :	608'600 CHF	Contribution PDD totale :	439'960 CHF	72%
2021 :	142'400 CHF	Contribution PDD 2021 :	101'240 CHF	71%

Porteurs

Service de l'action sociale (SAS)

Partenaires

Centre d'occupation et de formation du Botza (DSSC)
Bureau d'insertion professionnelle BIP (DSSC)
Ecole de couture de Sierre et Ecole de design et haute école d'art du Valais (édhéma), Sierre.

Associations d'éleveurs, de cultivateurs, de travailleurs du bois (DEF)
Formateurs en management (HES-VS /DEF)
Milieux économiques, Promotion touristique du Canton (DEF)

Associations de récupération, sauvegarde et valorisation du patrimoine naturel et culturel du Valais

Fondations Marie Métrailler et ProSpecieRara *et al.*, et l'entreprise indépendante et intersectorielle Valais Wallis, *et al.*

Calendrier

Avr.-Oct.2020 : Identification du local pour l'atelier de tissage et salle de formation, au Centre « Le Botza ».

Identification, entretien des candidates formatrices et signature des mandats. Identification des mandataires pour les machines et fournitures et appels d'offre.

Début du Projet de Vitrail.

Prise de contact avec l'Ecole de Couture de Sierre.

Oct.- Nov. 2020 : Identification, entretien et sélection des apprenantes et développement du dispositif de formation.

2021 : Prise de contact avec les partenaires. Définition des rôles, des apports et de la coordination avec les partenaires/ Début de la première année de formation

2022 : Fin de la première année de formation et évaluation/ Début de la deuxième année de formation

2023 : Fin de la deuxième année de formation/ Etude de l'élargissement de la formation/ Suivi et évaluation

Action 8.4 : Site internet accessible à tous vs.ch

Contexte et pertinence

Le site Internet des cantons devrait être accessible à tous les citoyens. Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou les personnes ayant des difficultés de lecture ou d'écriture devraient également avoir accès aux informations des autorités. Les documents importants devraient être rendus accessibles sous forme de textes en langage clair, de contributions audio et aussi au moyen de niveaux de contraste.

Objectifs

Offrir un accès sans obstacle à certains contenus du site internet de l'administration cantonale. En même temps, l'accès aux médias et à l'information a une fonction transversale importante dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap.

Indicateurs, suivi et réalisation

Normes d'accessibilité WCAG 2.

Actuellement, le site Internet de l'administration cantonale ne fournit pas des fonctions spécifiques adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap.

Public ciblé

Toutes les personnes en situation de handicap mental ou sensoriel, les personnes ayant un handicap de lecture, d'écriture, etc.). L'Office fédéral de la statistique (OFS) estime à environ 1,5 million le nombre de personnes en situation de handicap (16 ans et plus) vivant dans des ménages privés. Environ 450 000 d'entre eux sont considérés comme gravement handicapés. Dans le canton du Valais, cela correspond à 68'000 personnes (22 pour cent), dont 22'000 (6,5 pour cent) sont gravement handicapées.

Budget

Total :	30'000 CHF	Contribution PDD totale :	30'000 CHF	100%
2021 :	16'000 CHF	Contribution PDD 2021 :	16'000 CHF	100%

Porteur du projet

Service de l'Action sociale

Partenaires

Service cantonal de l'informatique, chancellerie

Calendrier

Octobre/novembre 2020 : Le site web du Service de l'action sociale est analysé par un cabinet de conseil externe spécialisé (Fondation « Accès pour tous ») pour vérifier sa conformité avec les critères des WCAG 2.1.

Décembre 2020 : Formation interne pour les responsables du contenu et de la conception de la Chancellerie d'Etat et du Service de l'action sociale.

Printemps 2021 : Adaptation du site web du Service de l'action sociale en coopération avec la Chancellerie d'Etat sur la base des résultats de l'audit.

Action 8.5 : Jeunes dans les métiers atypiques

Contexte et pertinence

L'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) et les bureaux de l'égalité travaillent pour que femmes et hommes aient accès aux mêmes domaines professionnels, sans discrimination de genre. Mais que deviennent ces jeunes qui ont fait le pas ? Restent-ils dans la voie choisie ou abandonnent-ils ? Pour quelles raisons ? Quelles difficultés rencontrent-ils ? De quoi auraient-ils besoin qui leur permette de s'épanouir et d'évoluer dans la voie qu'ils ont choisie ? Et leurs employeurs ? Comment vivent-ils au quotidien la présence d'un-e apprenti-e ou d'un-e collaborateur-trice atypique ? Comment cela se passe-t-il au sein de l'équipe ? Quelles sont les difficultés ? Qu'est-ce qui pourrait faciliter les choses ? Et dans les écoles professionnelles, les enseignant-e-s sont-ils-elles suffisamment outillé-e-s pour encadrer correctement ces jeunes atypiques ? Le projet a pour objectif de faire un état des lieux chiffré des échecs et/ou abandons des apprenti-e-s atypiques, d'analyser les raisons des ruptures de parcours, de proposer des mesures d'accompagnement pour les apprenti-e-s, mais aussi pour les employeurs et écoles professionnelles.

Objectifs

- Permettre aux jeunes qui ont fait un choix professionnel atypique de se maintenir et d'évoluer dans la voie choisie
- Contribuer à développer la diversité des profils dans les professions très genrées
- Avoir de meilleures connaissances des mécanismes de choix des jeunes engagé-e-s dans des professions atypiques afin d'encourager mieux encore les jeunes potentiellement intéressé-e-s

Indicateurs, suivi et réalisation

Indicateurs de réalisation

Première phase

- Première revue de la littérature scientifique effectuée
- Première étude des statistiques au niveau Suisse effectuée pour se faire une idée de la situation. Prise de contact avec le SFOP pour obtenir les chiffres en Valais.
- Questionnaire pour les apprentis et élèves de 3CO en cours d'élaboration, prise de contacts
- Comparaison entre les statistiques des apprenti-e-s atypiques ayant renoncé et les autres
- Constitution d'une base de données d'apprenti-e-s ayant renoncé, d'employeurs ayant (eu) un-e apprenti-e atypique, d'enseignant-e-s ayant (eu) un-e apprenti-e atypique
- Catalogue des difficultés et besoins exprimés
- Entretien qualitatif réalisé avec 12 apprenti-e-s ayant renoncé, avec 5 employeurs et 5 enseignant-e-s
- Proposition de mesures par la HETS
- Analyse des mesures

Deuxième phase

- Mesures développées et proposées aux apprenti-e-s dans des situations atypiques
- Mesures développées et proposées aux employeurs et enseignant-e-s

Indicateurs de résultats

- Nombre d'apprenti-e-s, employeurs et enseignant-e-s ayant bénéficié des mesures proposées
- Nombre d'apprenti-e-s atypiques poursuivant finalement leur formation

Public cible

- Apprenti-e-s actuel-le-s et futur-e-s engagé-e-s dans une voie atypique
- Employeurs actuels et potentiels de ces apprenti-e-s ou employé-e-s
- Enseignant-e-s des centres de formation professionnelle

Budget

Total :	60'000 CHF	Contribution PDD totale :	39'000 CHF	65%
2021 :	46'000 CHF	Contribution PDD 2021 :	30'000 CHF	65%

Porteur

Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF)

Partenaires

Service de la formation professionnelle (SFOP) et HES-SO Valais Wallis, Sierre

Calendrier

2020 : Travaux préparatoires/Récolte de données sur le terrain

2021 : Récolte des données sur le terrain et analyse/Proposition de mesures et rédaction du rapport

9. SANTÉ

Description : Maintien de l'accès pour tou-te-s à des conditions de vie et à des prestations qui favorisent une bonne santé, un bien-être physique et psychique

Action 9.1 : Impact des conditions de travail sur la qualité des soins

Contexte et pertinence

Le secteur de la santé, souvent par habitude, priorise les actions permettant d'améliorer la qualité des soins offerte aux patient-e-s, mais ne voit pas les conditions de travail comme un facteur de qualité prioritaire. L'étude initiée fin 2018 par le Service de la protection des travailleurs et la HES-SO cherche à mettre en évidence le lien direct qui existe entre certaines conditions de travail du personnel soignant et la qualité des soins. Elle cherche notamment à déterminer quels indicateurs de bonnes conditions de travail ont le plus d'impact sur la qualité des prestations. Ceci devrait permettre ensuite aux prestataires de soins de mettre en œuvre une politique et des actions de prévention plus ciblées et avec un effet direct sur leurs impératifs de qualité. Cette démarche va au-delà des exigences légales en matière de protection des travailleurs, exigences que la plupart des établissements de soins connaissent et appliquent, mais a minima.

Objectifs

Les prestataires de soins reconnaissent la plus-value sur la qualité de leurs prestations d'une politique de prévention proactive en matière de protection des travailleurs.

Indicateurs, suivi et réalisation

Indicateurs réalisations : nombre d'interventions (formation, information) du SPT auprès des différents acteurs concernés sur les résultats de l'étude et surtout les recommandations qui en découlent (en et hors canton)

Indicateurs de résultats : mise en œuvre concrète par les acteurs-trices de la branche des recommandations issues de cette étude (campagnes, actions...)

Suivi : l'initialisation du projet a dû être reportée en raison de la pandémie. Les résultats de l'enquête sont en cours d'analyse et d'affinage. L'étape de valorisation devra vraisemblablement être reportée à 2021. Il est particulièrement important dans ce genre de projet de choisir un moment où il est possible de capter l'attention des publics cibles. Avec les inquiétudes liées à la pandémie, le moment n'est actuellement pas propice.

Public cible

Dirigeant-e-s et cadres des établissements de soins

Acteurs-trices du monde de la prévention au travail et services de santé publique

Budget

Total :	50'000 CHF	Contribution PDD totale :	50'000 CHF	100%
2021 :	50'000 CHF	Contribution PDD 2021 :	50'000 CHF	100%

Porteurs

DSSC, SPT

Partenaires

Inspections cantonales du travail, HES-SO santé, SSP

Calendrier

2020 – troisième trimestre 2020 : analyse et interprétation des résultats (y.c. recommandations)

2021 : communication et valorisation des résultats

Action 9.2 : femmesTISCHE / hommesTISCHE

Contexte et pertinence

FemmesTISCHE / hommesTISCHE est un projet visant l'intégration et la promotion de la santé des personnes migrantes domiciliées en Valais. Il renforce par ce biais l'égalité des chances et la cohésion sociale dans le Canton. Le projet s'appuie sur une méthodologie novatrice utilisant la médiation par les pairs et le renforcement des compétences et de l'estime de soi (*empowerment*) des participant-e-s. Le principe est simple : des personnes migrantes se rencontrent en petits groupes pour échanger, dans leur langue maternelle, autour d'une thématique en lien avec la santé, l'éducation ou l'intégration. Les discussions sont animées par une personne de la même origine ayant été formée à la méthode et aux thématiques abordées. Les échanges s'appuient sur des images (photolangage). Outre la valorisation des ressources des participant-e-s, les rencontres permettent de diffuser des messages et de donner des informations sur le fonctionnement de la société suisse et sur les principaux services d'aide en cas de besoin.

Objectifs

- Améliorer la santé et l'intégration des personnes migrantes et de leurs familles
- Renforcer leurs connaissances et compétences en matière de santé, d'éducation et d'intégration
- Renforcer leur confiance en elles et valoriser leurs ressources
- Faciliter leur accès aux services d'aide existants
- Stimuler les échanges et élargir le réseau au niveau social
- Favoriser la cohésion sociale et l'égalité de traitement entre femmes et hommes

Indicateurs, suivi et réalisation

Réalisations de janvier à fin août 2020 :

- 80 tables rondes organisées (dont 11 par appel vidéo pendant le confinement) pour un total de 409 participant-e-s.
- 21 animatrices et animateurs formés (17 dans le Valais romand et 4 dans le Haut-Valais), issus des principales communautés étrangères
- 5 nouvelles formations organisées pour les animatrices et animateurs, sur les thèmes suivants : alimentation, image corporelle, santé mentale, jeu excessif, santé sexuelle.
- 1 séance du comité de pilotage et 1 rapport rendu au comité suite à l'annulation de la séance en raison de la situation sanitaire.
- Plusieurs démarches virtuelles (appels téléphoniques et vidéos, emails, groupes WhatsApp) des animateurs et animatrices pour soutenir leurs communautés pendant le confinement et leur transmettre les informations utiles.

Résultats de janvier à fin août 2020 :

- 409 personnes migrantes domiciliées en Valais ont pu échanger, dans leur langue, sur des thématiques en lien avec la santé, l'éducation et l'intégration et ont reçu des informations utiles ainsi que les adresses des services d'aide existants
- Les principales communautés migrantes ont pu recevoir un soutien et des informations de la part des animatrices et animateurs pendant le confinement.
- Chacune des 80 tables rondes a fait l'objet d'un retour qualitatif par écrit (rapport rempli par les animatrices et animateurs).
- Le comité de pilotage s'est réuni une fois et a reçu des informations sur le suivi du projet suite au confinement.

Public cible

- Animatrices et animateurs femmesTISCHE / hommesTISCHE : personnes migrantes, au bénéfice d'une bonne intégration, intéressées aux questions de santé, d'éducation et d'intégration et ayant maintenu un lien avec leur communauté d'origine
- Participantes et participants aux tables rondes : personnes migrantes, arrivées en Valais depuis peu et/ou présentant des difficultés d'intégration

Budget

Total :	289'400 CHF	Contribution PDD totale :	89'000 CHF	31%
2021 :	95'800 CHF	Contribution PDD 2021 :	30'000 CHF	31%

Porteurs

Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF)

Partenaires

Service de la population et des migrations (SPM)

Promotion Santé Valais (PSV)

Office de l'asile

Service de la santé publique

Calendrier

Troisième trimestre 2020 : analyse et interprétation des résultats (y compris les recommandations)

2021 : Communication et exploitation des résultats

Action 9.3 : Parcours d'agilité et de sécurité à l'école

Contexte et pertinence

Les enfants font partie des usagers de la route les plus vulnérables. En Suisse, environ 550 enfants jusqu'à 17 ans sont accidentés à vélo chaque année. Une maîtrise insuffisante du vélo et la méconnaissance des règles de circulation en sont les causes principales. De nombreux parents véhiculent leurs enfants jusqu'à l'école, ce qui va à l'encontre de la promotion de la mobilité douce et provoque une augmentation du trafic routier aux abords des écoles et du risque d'accidents. Les cours d'éducation routière, dispensés par les polices communales ou la police cantonale et complétés par les enseignant-e-s sont obligatoires dans tous les degrés de la scolarité obligatoire. La pratique du vélo est la thématique principale pour les degrés 5-8H. La partie agilité est travaillée via un gymkhana contenu dans une remorque du TCS transportable d'école en école alors que la partie sécurité est abordée sous forme théorique en classe, voire selon les situations dans un jardin de la circulation ou en pleine rue. Le projet permet de compléter cette approche avec des mini-mallettes gymkhana et des cours supplémentaires, notamment en situation réelle, afin que tous les élèves des degrés 5-8H puissent en bénéficier, tout en répondant parfaitement aux objectifs du Plan d'études romand.

Objectifs

Diminuer le nombre d'enfants accidentés à vélo dans le canton en :

- améliorant la maîtrise du vélo pour tous les élèves des degrés 5-6H
- renforçant l'apprentissage des règles de la circulation routière et du balisage (7-8H)

Indicateurs, suivi et réalisation

Indicateurs de réalisation :

Maîtrise du vélo (5-6H)

- Achat de mini-mallettes « gymkhana » du TCS pour équiper chaque école
- Entraînement des élèves par la FCVs
- Test en 6H sous la supervision de la police et feuille récapitulative des résultats par poste
- Réservations et transport des remorques et formation de la FCVs à la passation du test par la police
- Création de matériel pédagogique
- Projet pilote dans 6 écoles

Apprentissages des règles de la circulation routière et du balisage (7-8H)

- Entraînement des élèves par la FCVs aux règles de la circulation routière et au balisage en situation réelle
- Test online pour les élèves de 8H avec accès géré par la police
- Création de matériel pédagogique
- Projet pilote dans 6 écoles

Indicateurs de réussite :

- Statistiques du nombre d'élèves concernés et ayant réussi le test en 6H et 8H
- Statistiques du nombre d'accidents impliquant des jeunes à vélo
- Sondage auprès des écoles pour savoir si plus de jeunes se déplacent à vélo
- Données comparables d'une année à l'autre/d'autres

Public cible

- Tous les élèves de 5-6H du canton (environ 6'900)
- Tous les élèves de 7-8H du canton (environ 6'800)

Budget

Total :	173'000 CHF	Contribution PDD totale :	173'000 CHF	100%
2021 :	85'560 CHF	Contribution PDD 2021 :	85'560 CHF	100%

Porteurs

Service de l'enseignement (SE)

Partenaires

Service de la mobilité (SDM)

Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI)

Office cantonal du sport
Police cantonale
HES-SO Valais-Wallis

Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS)
Fédération cycliste valaisanne (FCVs)
Sport handicap Valais

Calendrier

2020 : Conception de mini-mallettes gymkhana, de cours et de matériel pédagogique, planification du passage dans les classes et que réalisation d'un projet pilote dans 6 écoles primaires

2021-2023 : Réalisation

Action 9.4 : Soutien aux proches-aidant transport personnes âgées / à mobilité réduite

Contexte et pertinence

Le transport des personnes âgées et à mobilité réduite vers les structures de soins (cabinets médicaux, physiothérapie, foyers de jours, etc.) occasionne souvent des problèmes logistiques pour l'entourage des personnes concernées. L'association Transport Handicap Valais a beaucoup développé ses prestations ces dernières années, mais peine toutefois à faire face au besoin et refuse régulièrement des courses faute de ressources disponibles (véhicule et bénévole). La ligue valaisanne contre le cancer fait également face à une forte demande, tout comme les CMS. Ce projet vise à faciliter cette prestation en favorisant le lien entre personnes âgées et bénévoles prêts à conduire ces personnes ponctuellement ou régulièrement vers des structures de soins.

Objectifs

- Renforcer l'offre de transports pour les seniors et les personnes à mobilité réduite par des conducteurs-trices bénévoles par le biais d'outils informatiques à développer, par exemple sous la forme d'une plateforme internet et d'une application mobile
- Faciliter la coordination et le travail en réseau des différents prestataires de transports bénévoles pour les personnes âgées ou à mobilité réduite nécessitant de se déplacer pour accéder à des soins, notamment en renforçant la recherche et l'encadrement des bénévoles

Indicateurs, suivi et réalisations

Indicateurs de résultats :

- Nombre de bénévoles
- Nombre de personnes ayant recours à ce service
- Nombre de courses effectuées annuellement

Le projet a été retardé de plusieurs mois en raison de la crise sanitaire

Public cible

- Les personnes âgées ou à mobilité réduite et leur entourage qui verraient leur organisation facilitée
- Les volontaires/bénévoles qui seraient incités à effectuer et à développer ces transports

Budget

Total :	255'00 CHF	Contribution PDD totale :	255'000 CHF	100%
2021 :	90'000 CHF	Contribution PDD 2021 :	90'000 CHF	100%

Porteurs

Service de la santé publique (SSP)

Partenaires

Service de l'action sociale (SAS)	Association valaisanne des établissements médico-sociaux (AVALEMS)
Bénévoles Valais	Groupement valaisan des centres médico-sociaux
Transport Handicap Valais	
Ligue valaisanne contre le cancer	

Calendrier

2021 : Analyse des besoins, élaboration des bases organisationnelles du projet et établissement d'un cahier des charges pour les développements informatiques requis

2021-2022 : Développements informatiques, tests et mise en œuvre

2023 : Evaluation

Action 9.5: Label « Commune en santé »

Contexte et pertinence

Le Label « Commune en santé » a été créé en 2010 par Promotion Santé Valais et a pour objectif de sensibiliser les communes à la promotion de la santé et de soutenir leur action dans ce domaine. Le label a été implémenté dans 30 communes du Valais Romand et du Haut-Valais (57,4% de la population valaisanne) ainsi que dans les cantons de Genève, Vaud, Jura et Fribourg.

Objectifs

- Consolider l'ancrage de la promotion de la santé sur le plan communal.
- Renforcer le développement du label « Commune en santé » en Valais et plus particulièrement dans le Haut-Valais pour un meilleur accompagnement des communes engagées dans la démarche.
- Augmenter la proportion de la population valaisanne vivant dans une commune en santé.
- Renforcer les compétences et les ressources des communes valaisannes pour les soutenir dans leurs politiques de prévention et promotion de la santé et du vivre-ensemble.
- Développer des outils de communication destinés aux communes pour les soutenir dans leur communication destinée aux différents groupes cibles et à la population.

Indicateurs, suivi et résultats

Réalisations prévues et indicateurs

- Renforcement du programme « Commune en santé » dans le Haut-Valais.
- Création d'un groupe de travail avec différentes communes représentant la diversité des réalités communales et désireuses de contribuer à l'amélioration des outils de « Commune en santé ».
- Analyse des besoins, évaluation, planification et réalisation d'un outil informatique de pilotage et de gestion des mesures de promotion de la santé destiné aux communes.
- Elaboration de diverses formations destinées aux communes et développement de différentes prestations pour le Valais Romand et le Haut-Valais.
- Elaboration d'un outil de communication à destination des communes.

Résultats attendus et indicateurs

- La formation d'un groupe de travail de communes pilotes (communes du Haut-Valais et du Bas-Valais).
- L'implémentation d'un outil informatique pour le suivi des mesures au sein des communes.
- 2 formations annuelles pour les communes du Valais Romand.
- 2 formations annuelles pour les communes du Haut-Valais.
- 1 rencontre annuelle du réseau des communes en santé.
- L'implémentation d'un outil de communication destiné aux communes.
- Campagne de promotion du label « Commune en santé » dans les deux langues.

Public cible

Le projet cible les autorités communales, les administrations communales ainsi que différents acteurs locaux et la population en général.

Budget

Total :	526'000 CHF	Contribution PDD totale :	266'000 CHF	51%
2021 :	130'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	50'000 CHF	38%

Porteurs

Service de la santé publique (SSP)

Partenaires

Promotion santé Valais (PSV)

Calendrier

- 2021 : Constitution du groupe de travail des communes pilotes. Analyse des besoins, définition du projet sur 3 ans. Etablissement du calendrier des rencontres.
Elaboration de l'outil de suivi des mesures ainsi que de l'outil de communication en deux langues.
Elaboration des modules de formations dans les deux langues.
Une rencontre annuelle du réseau des communes en santé.
- 2022 : Implémentation des outils (suivi des mesures et communication).
Implémentation de deux modules de formation pour les communes dans les deux langues.
Une rencontre annuelle du réseau des communes en santé.
- 2023 : Implémentation et Evaluation des outils et formations dans les deux langues.
Implémentation de deux modules de formation pour les communes dans les deux langues.
Campagne de promotion du label « Commune en santé » en deux langues.
Une rencontre annuelle du réseau des communes en santé.